



IPEC Evaluation

“Combattre le travail des enfants au Maroc par la création d’un environnement national favorable et par la réalisation d’actions directes contre les pires formes du travail des enfants dans les zones rurales”

P34003138050 MOR/03/50/USA

**Evaluation intermédiaire indépendante
par une consultante externe**

Août 2005

NOTE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET LE RAPPORT FINAL

Cette évaluation indépendante a été suivie par la section Conception, évaluation et documentation (CED) du BIT/IPEC, suivant une approche consultative et participative. La CED s'est assurée que toutes les principales parties mandantes aient été consultées et informées pendant toute la durée de l'évaluation, et certifie aussi que l'évaluation a été menée en conformité des normes d'évaluation établies et respecté le plus haut degré de crédibilité et d'indépendance.

L'évaluation a été effectuée par une consultante externe¹ et la mission sur le terrain a eu lieu en août 2005. Les opinions et recommandations incluses dans ce rapport sont celles des auteurs et bien qu'elles apportent une contribution importante à l'étude et à la planification, elles ne constituent pas la perspective du BIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans ce projet.

Cette publication de l'OIT a été financée par le Ministère du Travail des États-Unis (Department of Labor). Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des États-Unis.

¹ Saskia Brand.

Table des matières

Liste d'abréviations	5
Résumé de conclusions, recommandations et leçons apprises	6
Introduction.....	6
Résultats principaux de l'évaluation.....	7
Recommandations.....	10
Leçons apprises	13

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION

1. Introduction	15
1.1 Portée et but de l'évaluation.....	15
1.2 Méthodologie et appréciation de l'évaluation.....	16
2. Le programme	18
2.1 Conception du programme.....	18
2.2 Structure.....	18
2.3 Validité du programme	19
2.4 La gestion du programme par l'IPEC.....	23
3. Le contexte national	25
3.1 Travail des enfants au Maroc.....	25
3.2 Le contexte légal	27

DEUXIEME PARTIE : LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

4. La sensibilisation pour une mobilisation sociale	30
4.1 Objectifs	30
4.2 Ce qui a été réalisé	30
4.3 Evaluation par le consultant	32
5. Améliorer la connaissance du TE au Maroc	34
5.1 Objectifs	34
5.2 Ce qui a été réalisé	34
5.3 Evaluation par le consultant	35
6. Le renforcement des capacités	37
6.1 Objectifs	37
6.2 Ce qui a été réalisé	37

6.3	Evaluation par le consultant	38
-----	------------------------------------	----

TROISIEME PARTIE : ACTION DIRECTE INTEGREE DANS LES ZONES RURALES

7.	Prévention, retrait et réadaptation de 5000 enfants	42
7.1	Taroudant	43
	<i>Les objectifs</i>	<i>43</i>
	<i>Caractéristiques de la zone d'intervention</i>	<i>43</i>
	<i>Ce qui a été réalisé</i>	<i>44</i>
	<i>Ce qui reste à faire</i>	<i>45</i>
	<i>Evaluation par le consultant</i>	<i>47</i>
7.2	La région du Gharb	51
	<i>Les objectifs</i>	<i>51</i>
	<i>Caractéristiques de la zone d'intervention</i>	<i>51</i>
	<i>Ce qui a été réalisé</i>	<i>52</i>
	<i>Ce qui reste à faire</i>	<i>53</i>
	<i>Evaluation par le consultant</i>	<i>53</i>
7.3	Durabilité des interventions	54
8.	Création de systèmes communautaires de surveillance du travail des enfants	56
8.1	Les objectifs	56
8.2	Ce qui a été réalisé	57
8.3	Evaluation par le consultant	57

QUATRIEME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9.	Conclusions.....	59
9.1	Généralités	59
9.1	La conception du programme	59
9.3	La mise en œuvre	60
10.	Recommandations.....	63
10.1	Conception du programme.....	63
10.2	La mise en œuvre	63
11.	Leçons apprises.....	66
12.	Bonnes pratiques.....	67

ANNEXES

I	Liste de personnes rencontrées.....	68
II	PV de l'atelier de restitution du 27 mai 2005.....	69
III	Documents consultées.....	77

Liste des abréviations

CDN	Comité Directeur National
CED	Section Conception, évaluation et documentation du BIT/IPEC
CSTE	Système Communautaire de Surveillance du Travail des Enfants
IPEC	Programme International pour l'Élimination du Travail des Enfants
MENJ	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
MSI	Management Systems International
ONDE	Organisation Nationale pour les Droits des Enfants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SPIF	Strategic Programme Impact Framework
TDE	Travail des Enfants

Résumé de conclusions, recommandations et leçons apprises

Introduction

Le projet « Combattre le travail des enfants au Maroc par la création d'un environnement national favorable et par la réalisation d'actions directes contre les pires formes du travail des enfants dans les zones rurales » a été lancé en septembre 2003 (le projet ne devait réellement commencer qu'en janvier 2004). Il est financé à concurrence de 2 081 069 dollars par le Département du Travail des Etats-Unis.

Cette évaluation à mi-parcours est considérée comme une bonne occasion pour :

- ❖ Analyser les stratégies et modèles d'intervention utilisés;
- ❖ Documenter les réalisations des projets, les leçons apprises, la connaissance accumulée sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants;
- ❖ Fournir à toutes les parties intéressées des réactions sur le processus et les réalisations ;
- ❖ Sur la base de cette expérience, suggérer d'autres orientations pour des travaux futurs.

Au point de vue conceptuel l'évaluation couvre toutes les interventions qui ont été exécutées sous le projet au Maroc aux niveaux régional, national et local. Ceci comporte l'analyse du projet comme un tout aussi bien que tous les programmes d'action qui ont été exécutés dans le cadre du projet.

L'évaluation est surtout intéressante pour le gouvernement marocain, le bailleur de fonds, les gestionnaires de projet et pour l'IPEC en général, car elle permet de fournir un aperçu sur les réalisations et limitations du projet et aussi d'utiliser les leçons apprises pour améliorer d'autres futurs projets.

La méthodologie de l'évaluation de mi-parcours consistait en une étude de bureau (voir l'Appendice 4 pour les documents consultés), des discussions exploratoires avec deux représentants du bailleur de fonds (Mark Mittelhauser et Lily Stern), le responsable de bureau à Genève (Laurence Dubois), et l'agent CED en charge de cette évaluation (Caspar Merkle), des interviews avec les membres du Comité Directeur National, de l'équipe de l'IPEC, de l'UNICEF, du MSI/ADROS et des ONG partenaires (voir l'Appendice 1 pour la liste des personnes rencontrées), des interviews avec les membres du Comité Directeur Régional de Taroudant, et des visites de terrain à Salé (AMESIP), Taroudant (AL WIFAK et AMOUD), Gharb (Scoutisme Mohamadia Marocaine (Kénitra) et Al Manar (Sidi Kacem)).

Résultats principaux de l'évaluation

GÉNÉRALITÉS

- ❖ Il y a assez de volonté politique pour combattre le travail des enfants ;
- ❖ L'équipe IPEC et ses partenaires sont compétents et ont établi des collaborations fructueuses ;
- ❖ Beaucoup de résultats importants ont été réalisés.

De l'autre coté:

- ❖ Il y a un certain nombre de défis à relever ;
- ❖ Il y a eu des retards ;
- ❖ La volonté politique a besoin de se concrétiser.

LA CONCEPTION DU PROGRAMME

La méthode **SPIF** a été certainement utile en ce sens qu'elle a permis un bon processus de conception participatif, qui a eu comme résultat un document de projet très bien écrit. Les schémas du SPIF aident à montrer les différents éléments du programme en relation avec des facteurs externes, sauf que les flèches entre les cases sont souvent arbitraires: elles veulent dire différentes choses dans des différents contextes (tels '*conduit à*', '*facilite*'). Elles pourraient tout aussi être placées différemment.

Le **document de projet** est globalement adéquat: il est clairement structuré, bien écrit et bien documenté. Le budget est détaillé et fondé. Le programme répond aux besoins actuels et de la situation au Maroc. Un certain nombre d'éléments ont besoin d'amélioration:

- ❖ Les indicateurs manquent de spécificité et ne sont pas bien liés aux objectifs et résultats du programme. En conséquence de quoi il est difficile de lire, à partir des rapports techniques, l'avancement vers les objectifs.
- ❖ Dans le plan de travail le temps nécessaire pour l'approbation des programmes d'action n'était pas prévu.

En ce qui concerne la **viabilité** du programme, je me demande si l'accent ne doit pas être mis plus sur le volet national que sur l'action directe, afin de favoriser de façon notable la réforme éducative au lieu des services directs qui sont difficiles à maintenir.

L'équipe d'IPEC a établi une **collaboration** fructueuse avec différentes organisations, dont notamment MSI/ADROS et l'UNICEF. Ceci a permis à l'IPEC de générer plus de ressources et d'atteindre des résultats qui dépassent même les objectifs.

La **communication** avec le siège et le bureau du BIT en Algérie a été avantageuse, mais pas toujours efficace. De longues procédures d'approbation ont causé de grands retards dans l'action directe et la sensibilisation. Ces procédures pourraient être plus simples, surtout dans le cas de ce programme dont le document était déjà assez détaillé.

LA MISE EN OEUVRE

La sensibilisation

Le volet sensibilisation a été un grand succès. Une collaboration unique entre l'IPEC, le MSI/ADROS et l'UNICEF a conduit à une **stratégie commune de communication**. Le produit final de cette stratégie sera la série télévisée de 30 épisodes qui aura des éléments de sensibilisation sur le travail des enfants. Aussi profitable a été le point focal media qui a permis de renforcer la stratégie de communication et de former des journalistes sur les problèmes du travail des enfants.

SCREAM, l'outil de sensibilisation d'IPEC a été présenté aux partenaires, adapté à la situation locale de manière très participative, traduit en arabe, et est maintenant testé par 13 ONG. Il a été très bien reçu, aussi bien par les partenaires que par les bénéficiaires. Cependant, il est regrettable qu'il ait fallu 8 mois pour avoir le financement des mini programmes de SCREAM. Cela était dû à la bureaucratie habituelle, qui n'était pas vraiment nécessaire dans ce cas présent : dans le document de projet bien détaillé, le coût du matériel de sensibilisation de SCREAM avait déjà été bien spécifié.

La base de connaissance

La plupart des activités prévues pour ce volet ont été reportées à des dates ultérieures, mais l'identification des **bonnes pratiques** a commencé récemment. Un consultant a questionné les ONG partenaires sur leurs bonnes pratiques et présentera bientôt son rapport. Cependant, je trouve dommage que cela ait été fait sur la base de longs questionnaires que les ONG devaient remplir. J'aurais préféré une méthode plus active de collecte d'information, ainsi que la prise en compte des expériences du bureau d'IPEC.

Une activité qui ne fait pas, strictement parlant, partie de ce volet mais qui tombe néanmoins sous la coupe de diffusion de l'information est la réalisation de l'excellent **guide sur le travail des enfants**. Cet outil pratique pour les partenaires et décideurs a été largement distribué en 3000 exemplaires aux partenaires et aux membres de l'administration : les députés, les gouverneurs de provinces et les municipalités.

Le renforcement de capacités

Une **liste de travaux dangereux** a été établie et fut rendue officielle le 3 janvier 2005. La liste constitue un bon début, mais a besoin d'être complétée.

Il y a eu du renforcement de capacité au niveau du **Comité Directeur National**, mais avant que l'IPEC puisse faire plus, le CDN a besoin de réfléchir sur son rôle et son fonctionnement dans l'avenir. L'idéal serait que le CDN devienne un organe de coordination fort dont le programme et l'existence ne dépendent pas de la présence de l'IPEC. La plupart des membres m'ont dit que si l'IPEC devait quitter le Maroc aujourd'hui, les chances de survie du CDN seraient minces.

La création d'une **Cellule du travail des enfants** a été jusqu'à présent reportée par le Ministère du Travail, de même qu'aucun budget n'a été alloué à la lutte contre le travail des enfants. Le point focal travail des enfants représente une seule personne qui a été active, mais pour qui le travail des enfants est une tâche parmi tant d'autres.

La **formation des inspecteurs du travail** a aussi été reportée car il s'est avéré difficile de programmer une session. L'équipe d'IPEC compte intégrer la session du travail des enfants avec une autre formation, faisant ainsi d'une pierre deux coups.

IPEC devait aussi tester et reproduire, au cours de ses programmes d'action, de **nouveaux matériels des programmes de formations** non formels orientés vers l'agriculture du Ministère de l'éducation. Comme les matériels n'ont pas encore été créés, l'IPEC n'a pas encore été capable de mettre à exécution ce volet.

La mise en exécution de ce volet est entravée par le **manque d'activité gouvernementale**. Ceci s'applique aussi bien au Ministère du Travail, qu'à celui de l'Education et de la Jeunesse. Cependant une action décisive est une nécessité absolue si le combat contre le travail des enfants doit être porté au delà du niveau de projet, pour devenir une partie intégrante de la politique marocaine. Il serait dommage que le gouvernement ne profite pas des opportunités offertes par l'IPEC et de l'excellente assistance technique que l'équipe d'IPEC peut fournir.

Programmes d'action : Taroudant

Un Comité Directeur Régional a été mis sur pied et est fonctionnel maintenant depuis un peu plus d'un an. Ses membres sont très motivés et ont décidé de se rencontrer plus souvent pour pouvoir surveiller de près les progrès faits par les ONG sur le terrain.

En collaboration avec le Comité Directeur, quatre ONG ont été identifiées pour mettre à exécution des programmes d'action. Trois d'entre elles doivent exécuter des activités pour la prévention et le retrait des enfants du travail, ainsi que pour leur réinsertion à l'école dans 19 villages (*douars*). La quatrième ONG, qui est plus grande et expérimentée, va surtout fournir une assistance technique aux trois autres et contribuer ainsi au renforcement de leurs capacités.

Les trois ONG locales ont fait des enquêtes de base dans chacun des villages, et les activités de mise à exécution viennent de commencer.

Comme éléments intéressants on peut noter les processus participatifs à la suite desquels les communautés semblent vraiment intéressées aux projets, le renforcement de capacités par la quatrième ONG, qui a plus d'expérience et est bien connue dans la région, et enfin la possibilité de combiner les activités du travail des enfants avec le développement communautaire, aussi bien dans le cadre des projets de l'IPEC, qu'à travers des projets additionnels devant être exécutés par la quatrième ONG.

Il y a eu un grand écart entre la soumission et l'approbation finale des programmes d'action, qui a entraîné un retard d'au moins 9 mois dans le début des activités. Même si IPEC Genève a fait récemment un effort pour simplifier les procédures, elles pourraient toujours être améliorées.

D'autres défis dignes d'attention sont :

- ❖ L'absence notable de professeurs dans les écoles villageoises ;
- ❖ Les distances que doivent couvrir les jeunes enfants entre les villages ;
- ❖ Le fait que les femmes ne sont pas admises dans les comités de surveillance (même si elles sont plus impliquées dans l'éducation des enfants que leurs maris) ;

Tous ces problèmes devront être résolus pour permettre une bonne mise en œuvre du projet.

Programmes d'action: le Gharb

Comme déjà prévu dans le document de projet, le travail dans la région de Gharb est plus difficile qu'à Taroudant. Les autorités coopèrent moins, parce qu'elles ne voient pas le travail des enfants comme une priorité ; en plus il y a ici beaucoup moins d'ONG assez expérimentées. Dans cette région les efforts ont été surtout dirigés vers l'identification de partenaires adéquats. Deux ONG locales ont été identifiées, qui paraissent être dignes de confiance et qui ont au moins une certaine expérience avec les activités des jeunes. Elles sont très motivées pour lutter contre le travail des enfants et coopérer avec l'IPEC. Cependant aucune de ces ONG n'a géré un vrai programme de développement et leur administration financière est très élémentaire. Il n'y a pas d'ONG comme *Migrations et Développement* qui peut offrir l'assistance nécessaire et l'équipe d'IPEC n'a pas les moyens de soutenir une assistance technique permanente dans la région.

L'IPEC doit décider si elle veut ou non travailler avec ces ONG. Si oui, sous quelle forme. Les ONG auront besoin de beaucoup d'assistance dans la gestion technique et financière de projets. Les programmes d'action ne doivent pas être trop ambitieuses en terme de budget et nombre d'enfants à retirer.

Le système de surveillance du travail des enfants

Le système de surveillance du Travail des enfants, qui doit encore être mise sur pied, n'est pas sans poser de problèmes, une fois qu'il doit être étendu à plus grande échelle. Il est moralement difficile de demander aux membres d'une communauté de surveiller l'impact du travail des enfants dans leur entourage s'il n'y a pas de solutions alternatives. S'il doit être amené à un niveau national, alors la cellule du travail des enfants devra être opérationnelle et un budget doit être disponible. Pour le moment aucune de ces conditions n'est encore remplie.

La durabilité des interventions

Les facteurs contribuant à la viabilité sont l'approche participative et les efforts de renforcement de capacité. Cependant des faiblesses qu'il faut noter sont la continuité incertaine des services directs et la défaillance du système d'éducation, des inspections du travail et d'écoles, ainsi que les conditions de vie défavorables dans les zones rurales. Pour améliorer tout ceci, plus d'effort gouvernemental est nécessaire. Afin d'augmenter la probabilité que les communautés seront capables d'assurer la continuité des services directs, une stratégie claire de fin de projet (*phase out*) aura besoin d'être élaborée. L'impact potentiel du volet action directe dépend, dans une grande mesure, des deux derniers aspects.

Recommandations

CONCEPTION DU PROGRAMME

- ❖ Des indicateurs bien élaborés sont un outil utile pour la gestion de projet et, pour cette raison, méritent une grande attention. Il aurait été mieux si les indicateurs de programme pouvaient être révisés. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, alors les problèmes mentionnés dans le chapitre 2 devraient être pris en compte dans le cadre de nouveaux programmes.

- ❖ Quand on tient compte les retards dans l'action directe, il est peut être nécessaire d'étendre le programme pour permettre aux ONG les 24 mois qui avaient été prévus pour leurs programmes d'action.
- ❖ Les objectifs pour la région de Gharb peuvent ne pas être réalistes considérant la collaboration limitée des autorités et l'absence d'ONG qualifiées et expérimentées. Je recommande que ces objectifs soient révisés (voir aussi plus bas).
- ❖ Quoique ce soit un problème bien connu, je plaide quand même encore pour une simplification des procédures d'approbation et pour une responsabilisation de l'équipe d'IPEC dans le processus de prise de décision. Des mesures possibles sont:
 - Designner un personnel de réserve qui pourrait remplacer, en cas d'absence, ceux qui sont responsables du processus d'approbation;
 - Séparer les processus: les projets pourraient être approuvés et toutes les procédures de sous contrats pourraient démarrer avant que toutes les corrections techniques soient faites (les commentaires pourraient être classées en fonction de ce qui est indispensable et ce qui l'est moins);
 - Après, les bureaux nationaux qui se sont montrés capables, surtout en ce qui concerne les procédures financières, pourraient être dotés de plus de responsabilité;
 - Différentiation des processus d'approbation: quelques éléments (avec des niveaux de financement moins élevés) peuvent se contenter de procédures plus simples et qui impliquent moins de structures.

LA MISE EN ŒUVRE

La sensibilisation

Pour le moment il y a des ONG qui ne font pas partie de la stratégie de communication conjointe et qui dans leurs campagnes mettent l'accent sur d'autres aspects que ceux que les partenaires d'IPEC ont trouvés efficaces. En considérant l'efficacité de la stratégie de communication conjointe, je recommande que le gouvernement fasse un effort, à travers la Direction du Travail, pour coordonner toutes les communications ayant trait au travail des enfants.

La base de connaissance

Il serait bien si l'IPEC pouvait continuer à documenter les bonnes pratiques, même après que le consultant ait terminé son travail, et aussi si les pratiques ne se limitaient pas seulement aux ONG. Dans les programmes futurs, il serait mieux de remplacer la méthodologie des ateliers et des questionnaires par des visites sur le terrain et des interviews afin d'aider les ONG à définir leurs propres bonnes pratiques.

Renforcement de capacités

- ❖ Les ministres de tutelle devraient doubler d'activité pour permettre une pleine mise en oeuvre du programme, spécialement par rapport au volet renforcement de capacité.
- ❖ Il est essentiel qu'un budget soit alloué à la lutte contre le travail des enfants et qu'il soit partie intégrante de la politique marocaine;

- ❖ L'inspection du travail a besoin d'être étendue et reformée si l'on veut qu'il surveille le travail des enfants et serve de catalyseur pour les communautés;
- ❖ La liste de travaux dangereux a besoin d'être revue pour inclure des activités d'exploitation des filles et des aspects dangereux du travail agricole (par exemple l'usage des pesticides);
- ❖ Le CDN a besoin de réfléchir sur l'avenir de son rôle et sur son fonctionnement afin d'éviter un effondrement de ses activités à la fin du programme de l'IPEC.
- ❖ Les syndicats et le patronat pourraient être plus impliqués.

Programmes d'Action: Taroudant

- ❖ D'un côté IPEC Genève doit bien sûr continuer de faire des efforts pour simplifier les procédures, mais de l'autre côté, ses mains sont liées par les règles du BIT et les auteurs des programmes feraient mieux de prévoir dans leur plan de travail un temps pour l'approbation du projet.
- ❖ Pour ne pas compromettre les futurs résultats des programmes d'action, le représentant du Ministère de l'Education pour les provinces, qui est membre du Comité Directeur Régional, doit prendre des actions contre l'absentéisme des professeurs dans les écoles du village en:
 - Renforçant l'inspection (et rendant les professeurs responsables des résultats de leurs élèves)
 - Améliorant les conditions de travail des professeurs
 - Sensibilisant les professeurs sur l'importance de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants.

En plus, les syndicats pourraient également jouer un rôle dans la réduction de l'absentéisme des enseignants à travers la sensibilisation et la mobilisation sociale de leurs membres.
- ❖ Jusqu'au jour où les femmes seront acceptées dans les comités de surveillance, un moyen doit être trouvé de les consulter avant de prendre des décisions. Ceci pourrait se faire de façon informelle ou au moyen d'un forum consultatif dérivant de la coopérative des femmes par exemple

Programmes d'Action: Gharb

Je propose que le budget pour la région du Gharb soit révisé pour:

- ❖ Permettre une assistance technique et des ateliers de gestion financière pour les ONG;
- ❖ Permettre une assistance technique régulière sur place, si nécessaire en recrutant un agent de terrain supplémentaire, ne serait-ce que pour une période limitée;
- ❖ Réduire le groupe cible de 2500 enfants et le nombre de villages à couvrir, afin de faciliter les dépenses ci-dessus mentionnées et continuer avec les objectifs qui sont plus raisonnables pour des ONG peu expérimentées.

Si nécessaire, le nombre de bénéficiaires à Taroudant pourrait être augmenté, mais il faudra faire attention de ne pas compromettre la qualité des interventions en faveur de la quantité. Après tout, il s'agit de programmes pilotes, dont le premier objectif est de tester des stratégies d'intervention dans la lutte contre le travail des enfants.

La viabilité des interventions

Il faudra élaborer une stratégie de fin de projet (*phase out*) pour permettre aux communautés d'assumer la continuité des services directs à la fin des programmes d'action.

Le système de surveillance du travail des enfants

Un système de surveillance au niveau national peut être envisagé seulement quand la lutte contre le travail des enfants au Maroc aura dépassé la phase des programmes pilotes et que des alternatives viables peuvent être proposées.

Les organisations syndicales et des employeurs pourraient jouer un rôle dans la surveillance du travail des enfants en utilisant leurs nombreuses structures nationales.

Leçons apprises

Je pense que la leçon apprise la plus importante est la réalisation que le succès du programme dépend surtout de facteurs qui échappent au contrôle d'IPEC Maroc :

- ❖ Des décisions politiques imprévisibles concernant des hauts postes
- ❖ La matérialisation de la volonté politique
- ❖ Même la politique locale comme dans le cas d'Imgoun
- ❖ Les longues approbations et les procédures financières
- ❖ Les institutions qui peuvent se contredire, alors qu'elles ont toutes les deux les mêmes pouvoirs de décision.

La force de ce programme, son approche participative, s'avère donc aussi être sa faiblesse. La plupart des retards sont dus à la dépendance. Quoique cela ait été reconnu dans les hypothèses du document de projet et dans le cadre de zones d'impact, il n'a pas été pris en compte dans le plan de travail.

Le cas d'Imgoun a aussi montré à quel point la collaboration avec les sous traitants peut être fragile: pour un moment la ligne de démarcation était très mince entre le fait d'avoir un programme d'action qui a un succès potentiel et ne pas avoir de programme d'action du tout.

Les indicateurs du document de projet n'étaient pas très bien élaborés. Cet aspect mérite plus d'attention afin de faciliter une meilleure surveillance.

La faiblesse du programme est, à mon avis, l'octroi de services directs sans une stratégie claire de fin de projet. Les communautés auront besoin d'être préparées pour qu'elles puissent assumer la continuité, afin d'éviter l'effondrement des facilités d'éducation qui sont en train d'être soigneusement mises en place.

PREMIERE PARTIE:

Introduction

1

Introduction

Le projet « Combattre le travail des enfants au Maroc par la création d'un environnement national favorable et par la réalisation d'actions directes contre les pires formes du travail des enfants dans les zones rurales » a été lancé en septembre 2003 (le projet ne devait réellement commencer qu'en janvier 2004). Il est financé à concurrence de 2 081 069 dollars par le Département du Travail des Etats-Unis. En plus d'être obligatoire pour tous les projets ILO-IPEC, cette évaluation à mi-parcours est considérée comme une bonne occasion pour :

- ❖ Analyser les stratégies et modèles d'intervention utilisés;
- ❖ Documenter les réalisations des projets, les leçons apprises, la connaissance accumulée sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants;
- ❖ Fournir à toutes les parties intéressées des réactions sur le processus et les réalisations ;
- ❖ Sur la base de cette expérience, suggérer d'autres orientations pour des travaux futurs.

L'évaluation est surtout intéressante pour le gouvernement marocain, le bailleur de fonds, les gestionnaires de projet et pour l'IPEC en général, car elle permet de fournir un aperçu sur les réalisations et limitations du projet et aussi d'utiliser les leçons apprises pour améliorer d'autres futurs projets.

Portée et but de l'évaluation

Au point de vue conceptuel l'évaluation couvre toutes les interventions qui ont été exécutées sous le projet au Maroc aux niveaux régional, national et local. Ceci comporte l'analyse du projet comme un tout aussi bien que tous les programmes d'action qui ont été exécutés dans le cadre du projet.

Le but général de l'évaluation est de fournir une analyse indépendante et perspicace des conséquences et résultats par rapport aux objectifs du projet. L'évaluation examinera en particulier jusqu'ou` les groupes cibles ont bénéficié de l'intervention et si les activités du projet ont des chances d'être viables. Un autre aspect est l'analyse des synergies qui ont été établies à travers le projet et une évaluation des liens entre les différents volets du projet.

Les liens spécialement intéressants sont ceux qu'il y a entre les activités du BIT/IPEC pour éliminer les PFTE au Maroc et

- ❖ D'un coté le projet MSI/ADROS mis en œuvre par MSI (Management Systems International), et financé par l'Initiative d'Education de US DOL pour combattre le travail des enfants au Maroc à travers l'éducation *et*
- ❖ De l'autre coté les activités de l'UNICEF au Maroc.

L'évaluation traite, entre autres, des questions ayant trait à la collaboration entre les agences et met en relief les zones où des activités conjointes pourraient être utiles.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront les institutions nationales privées et publiques qui sont responsables du travail et de la protection des enfants dans le pays, le BIT/IPEC, le bailleur de fonds et d'autres organisations internationales travaillant avec les enfants dans le pays.

Méthodologie et appréciation de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation de mi-parcours consistait en:

- ❖ Une étude de bureau (voir l'Appendice 3 pour les documents consultés)
- ❖ Des discussions exploratoires avec deux représentants du bailleur de fonds (Mark Mittelhauser et Lily Stern), le responsable de bureau à Genève (Laurence Dubois), et l'agent CED en charge de cette évaluation (Caspar Merkle)
- ❖ Des interviews avec les membres du Comité Directeur National, de l'équipe de l'IPEC, de l'UNICEF, du MSI/ADROS et des ONG partenaires (voir l'Appendice 1 pour la liste des personnes rencontrées).
- ❖ Des interviews avec les membres du Comité Directeur Régional de Taroudant
- ❖ La participation à une réunion du Comité Directeur Régional de Taroudant
- ❖ Des visites de terrain à
 - Salé (AMESIP)
 - Taroudant (AL WIFAK et AMOUD)
 - Gharb (Scoutisme Mohamadia Marocaine (Kénitra) et Al Manar (Sidi Kacem))

Les visites de terrain consistaient en

- ❖ Des interviews avec des coordinateurs et le personnel de terrain des ONG
- ❖ Des interviews de groupes cibles avec les bénéficiaires (enfants et parents) et les représentants de la communauté (notamment les maîtres d'école)
- ❖ Des observations de site (documentés avec des photos numériques)

Dans tous ces cas j'étais présentée aux interlocuteurs par l'équipe de l'IPEC, après quoi ils se retiraient pour permettre à l'interviewé de s'exprimer librement. Dans les situations où aucun des interviewés ne parlait français, on demandait les services d'un interprète local indépendant.

Le travail au Maroc était conclu par un atelier de restitution avec l'équipe de l'IPEC et les membres du Comité Directeur National afin de discuter des résultats préliminaires de l'évaluation et de l'avenir du programme.

APPRECIATION DU PROCESSUS D' EVALUATION

Toutes les visites qui avaient été soigneusement planifiées par l'administratrice n'ont pas pu avoir lieu car dès le premier jour de l'évaluation nous apprenions que plusieurs personnes que nous souhaitions rencontrer ne seraient pas disponibles:

Aussi bien le Directeur du Travail que le Secrétaire Général étaient, de façon inattendue, relevés de leurs fonctions ; leurs représentants quant à eux étaient encore incertains.

La personne de contact la plus importante à l'UNICEF était trop occupée les premiers jours et, plus tard, devait partir en voyage pour ne pas revenir avant la fin de mon séjour. Ce n'est qu'au dernier jour

de l'évaluation que nous avons pu programmer une rencontre avec un autre représentant de l'UNICEF.

Le Ministère du Travail, le patronat et les syndicats étaient occupés avec les préparatifs de la Conférence annuelle du Travail à Genève, ce qui rendait difficile de programmer des interviews. Finalement, nous avons pu rencontrer les syndicats, mais le représentant du patronat n'était pas du tout disponible durant mon séjour.

C'est surtout la mouvance brusque de personnel, quoique reflétant la réalité politique dans laquelle l'équipe de l'IPEC opère, qui a joué sur l'évaluation. Par exemple, même si nous avons pu in extremis arranger une brève rencontre avec l'ancien et nouveau Directeur du Travail, je n'avais pas de possibilité d'aborder le problème de la Cellule du Travail des enfants : les points de vue de l'ancien Directeur par rapport à l'avenir n'étaient plus de mise, tandis que le nouveau, quoiqu'il soit au courant du problème du travail des enfants, n'avait pas eu le temps de se faire une opinion.

Un autre facteur qui a affecté l'évaluation est que d'importants volets du programme ont été retardés. En conséquence toutes les questions n'ont pas pu être répondues (par exemple, par rapport à l'efficacité de l'action directe ; les forces et faiblesses des différents volets ; l'efficacité du programme ; la surveillance du travail des enfants et le statut du travail des bénéficiaires).

Enfin, l'emploi du temps était tellement serré que j'ai décidé de ne pas tester la compréhension générale des définitions de l'IPEC sur la prévention et le retrait. Cela aurait tellement pesé sur le temps que j'avais réservé pour les bénéficiaires et les responsables de projet, qu'il aurait eu un impact négatif sur d'autres aspects de l'évaluation.

2

Le programme

Conception du programme

Pendant la préparation du projet, un atelier participatif regroupant des membres du CDN et d'autres principaux collaborateurs au Maroc, s'était tenu pour définir tous les résultats qui devaient être atteints au Maroc pour contribuer réellement à l'élimination des PFTE. La méthodologie SPIF (Strategic Programme Impact Framework methodology) de l'IPEC était utilisée à cet effet. Le résultat des ateliers était un cadre qui représentait la 'zone d'impact' du projet (lié à l'élimination des PFTE au niveau national avec un accent sur le secteur rural) et une série de recommandations concernant l'engagement de l'IPEC afin de faciliter le processus. Quelques schémas étaient produits qui représentent « la théorie de changement », qui montre comment l'objectif global, à savoir la réduction de l'incidence des PFTE, peut être atteint.

L'atelier a eu lieu les 14 et 15 avril 2003. Deux spécialistes d'IPEC Genève étaient venus pour faire la formation.

Structure

L'exercice du SPIF a eu comme résultat l'élaboration de l'objectif de développement du programme (les PFTE au Maroc seront réduites, surtout dans les zones rurales) et cinq objectifs directs, qui sont regroupés sous deux principaux volets.

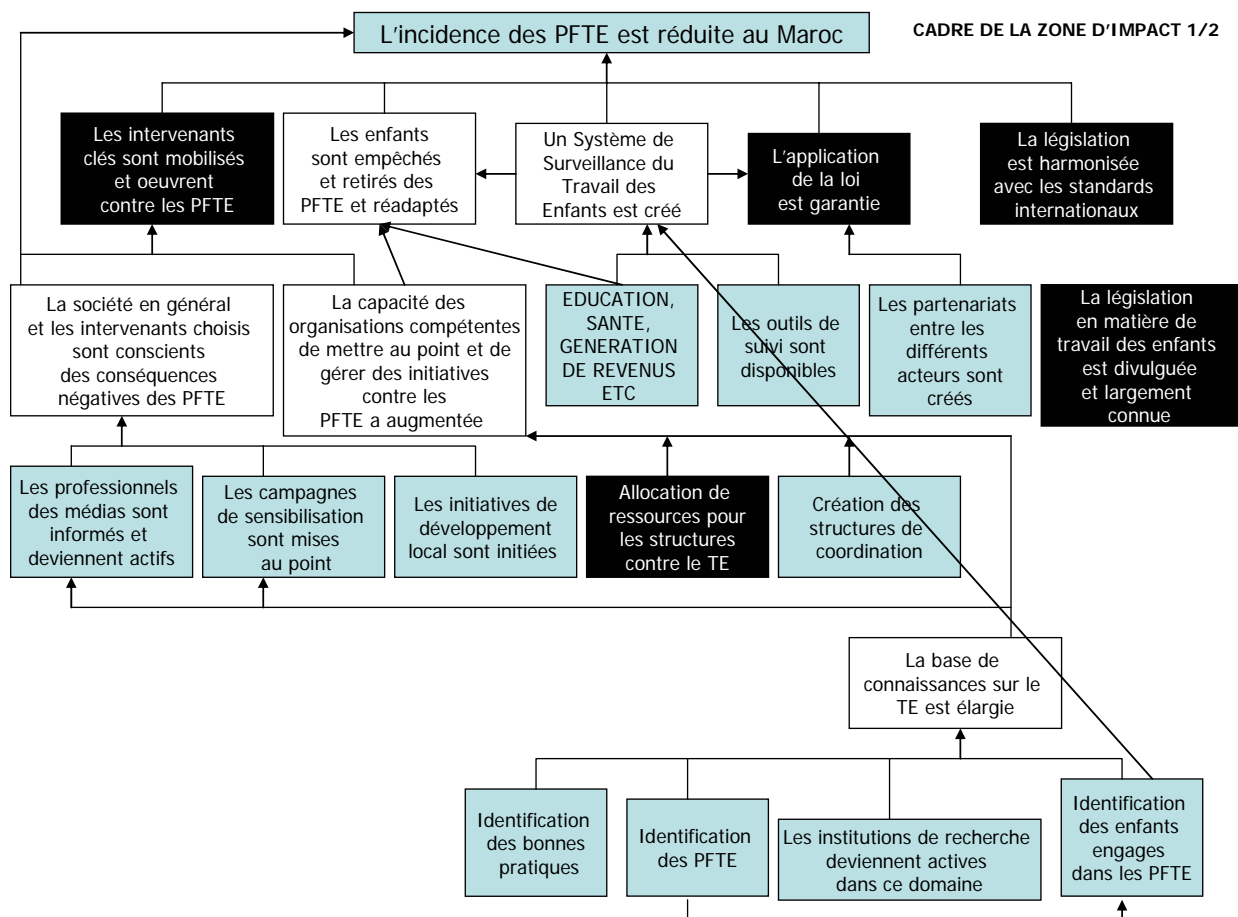
Objectifs immédiats	
VOLET 1: Création d'un environnement favorable	1. A la fin du projet, la société marocaine et certains acteurs clés seront plus au courant des conséquences négatives du travail des enfants
	2. A la fin du projet, la connaissance des PFTE au Maroc aura été répandue
	3. A la fin du projet, la capacité des principales organisations aura été renforcée afin de développer des initiatives pour combattre les pires formes du travail des enfants
VOLET 2: Action directe	4. À la fin du projet, au moins 5000 enfants seront prévenus ou retirés des PFTE et des services de réhabilitation seront fournis dans 40 villages ciblés
	5. A la fin du projet, un système communautaire de surveillance du travail des enfants sera créé et testé dans 40 villages en préparation de l'utilisation dans d'autres zones du pays.

La structure est reflétée dans les schémas qui résultent de l'atelier du SPIF. Les cases sombres en texte blanc représentent les objectifs immédiats du projet, tandis que les cases bleu clair représentent des facteurs liés aux résultats du projet. Les cases blanches représentent les résultats qui devraient être traités par d'autres organisations (et sont de ce fait en dehors de ce projet).

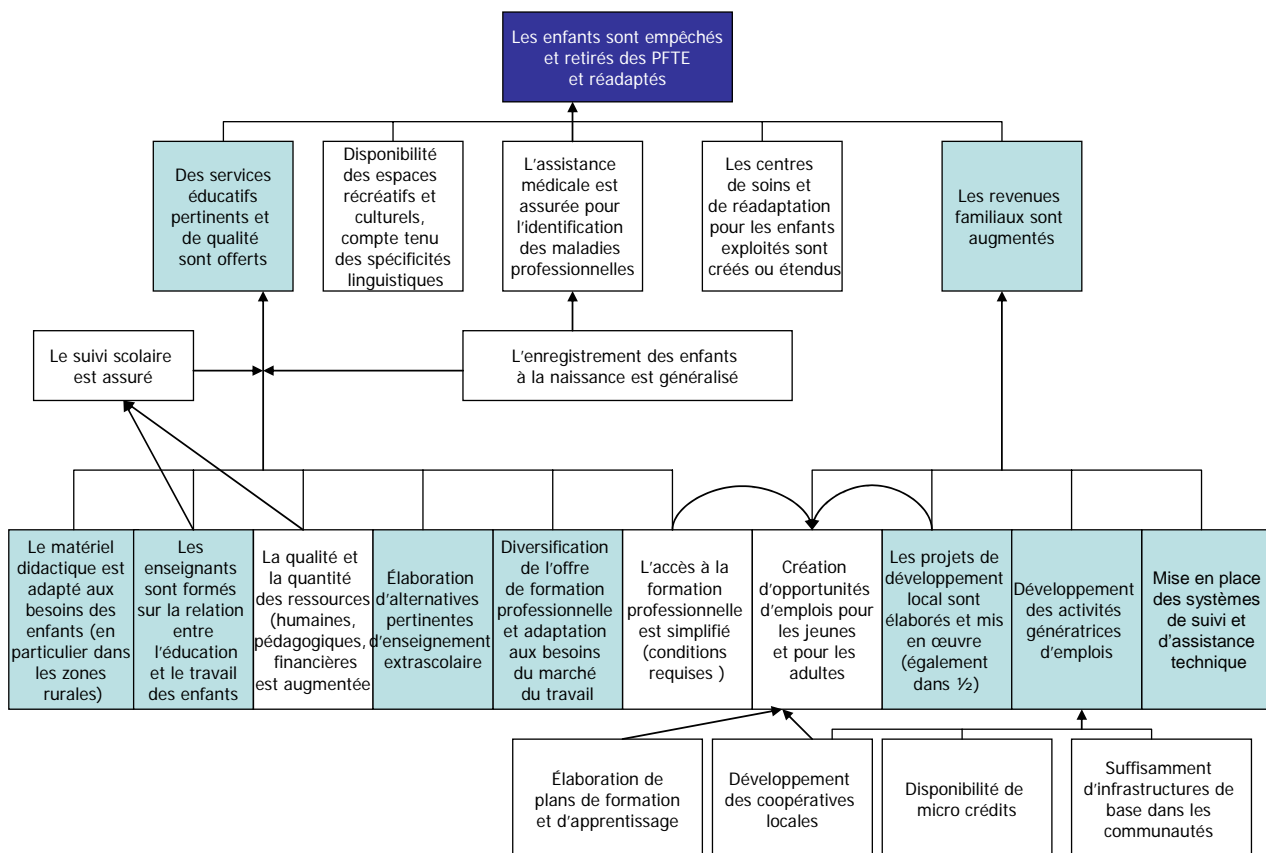
Validité du programme

La méthode **SPIF** était certainement utile en ce sens qu'elle a rendu possible un processus de conception participative, qui avait pour résultat un document de projet très bien écrit. La participation des principaux collaborateurs a contribué à l'appropriation du programme par les membres du Comité Directeur National, même si je dois ajouter que dans leur esprit le programme concerne surtout l'action directe. L'équipe de l'IPEC a peut-être tendance à moins insister sur le volet national lors des rencontres et il n'est généralement pas perçu comme formant une partie intégrante du programme.

Les schémas de SPIF sont utiles en ce sens qu'ils montrent les éléments du programme en lien avec des facteurs externes. Cependant, les flèches entre les cases sont souvent arbitraires : elles ne veulent pas toujours dire la même chose (certaines veulent dire « conduit à », d'autres « rend possible ») et pourraient aussi être placées différemment.



CADRE DE LA ZONE D'IMPACT 2/2



Le **document de projet** est logiquement structuré et adroitement formulé. Il a des sections bien développées sur le contexte national et l'expérience précédente d'IPEC au Maroc. Il identifie clairement le progrès qui a été fait aussi bien que les problèmes et besoins qui se posent. Le document reflète la compréhension qu'a l'IPEC du travail des enfants au Maroc en mettant l'accent sur l'éducation (afin de fournir une alternative viable pour le travail des enfants), ainsi que sur la participation communautaire (appropriation) et le développement communautaire (visant la pauvreté comme cause principale du travail des enfants). IPEC Maroc a eu des succès antérieurs dans la sensibilisation (avec l'ONG AFAK), réussites qui ont certainement conduit à la notion de stratégie de communication partagée.

Le **budget** est détaillé et suffisant, même si l'on doit tenir à l'esprit que toute la phase préparatoire – y compris les salaires de l'équipe d'IPEC jusqu'en décembre 2003 – avait été prise en charge par les programmes français et belge, qui sont aussi dirigés par l'IPEC. Ceci a permis un démarrage rapide en Janvier 2004. Le salaire de la secrétaire était toujours payé par le programme belge en 2004 et le stage de SCREAM était payé par le programme français. Si ces financements supplémentaires n'avaient pas été disponibles, il y aurait eu des manques, ou des retards importants.

Les partenaires (et leurs responsabilités respectives), les bénéficiaires, les bénéficiaires indirects et les destinataires directs, aussi bien que les objectifs et les interventions planifiées sont tous décrits de façon adéquate.

Contrairement au reste du document, les indicateurs ne sont pas bien développés.

- ❖ Le tableau des Objectifs et des Indicateurs sur les pages 41-42 du document de projet manque de spécificité; ce qui est en partie compensé par le plan de suivi écrit plus tard. Mais cela est peut être aussi dû au fait que les objectifs sont très détaillés.
- ❖ Le plan de suivi (annexe E du Rapport Technique de mars 2004) montre en chiffres les cibles par indicateur, chiffres qui sont dans certains cas non liés et dans d'autres cas, cumulatifs. Cela rend le tableau difficile à lire. Il aurait été mieux de les rendre tous cumulatifs.
- ❖ Les indicateurs ne sont pas complets (par exemple sous l'objectif numéro deux (la base de connaissance) aucun des indicateurs ne fait référence à la recherche qui doit être menée et les indicateurs sous l'Objectif 1 ne font même pas état de SCREAM);
- ❖ Les indicateurs ne sont pas non plus liés aux résultats du projet. Par exemple, l'indicateur 3.3 dit ceci : « Nombre et qualité des nouvelles activités contre le travail des enfants initiées par différentes organisations privées, dont les partenaires sociaux et les ONG. » Ici l'IPEC signale le nombre d'ONGs qui vont mettre en oeuvre les programmes d'action. Il aurait été mieux de mettre cela sous l'objectif numéro quatre (l'action directe). De l'autre côté, aucun des indicateurs sous l'Objectif 3 ne fait ni référence à l'établissement de la cellule du Travail des Enfants ou à son fonctionnement, ni au progrès fait concernant la liste des travaux dangereux.
- ❖ Certains des indicateurs ne peuvent pas être mesurés (par exemple l'indicateur 1.1 devrait spécifier au moins le pourcentage du public général qui sera sensibilisé).

Comme dans les rapports techniques l'accent est mis sur les données quantitatives, les indicateurs doivent être très bien élaborés pour qu'on puisse lire dans les rapports l'état d'avancement des objectifs. Ceci n'est, malheureusement, pas le cas.

Recommandation

Des indicateurs bien élaborés sont un outil utile pour la gestion de projet. Ils méritent de ce fait plus d'attention. Il serait bon si les indicateurs de ce programme pourraient être révisés. Si ceci n'est pas possible pour des raisons techniques, alors les points signalés plus haut devraient être pris en compte dans de nouveaux programmes.

Les hypothèses sont réalistes et valides. Même si elles constituent des facteurs qui sont extérieurs au projet, elles sont cruciales pour sa mise en oeuvre. Pour le moment il n'y a ni Cellule du Travail des Enfants, ni de contribution matérielle de la part du gouvernement (hypothèse 3a), et la collaboration des hautes autorités dans la région du Gharb n'est pas assurée (hypothèse 4a). Ces deux facteurs entravent la réalisation du programme².

Tel que je vais le traiter dans les chapitres suivants, le **calendrier** pour les différentes activités n'était pas toujours réaliste. Notamment le plan de travail ne prévoyait aucune période pour l'approbation des projets, ce qui a causé un grand retard.

Recommandation

Il serait peut être nécessaire d'étendre le programme pour donner aux ONGs les 24 mois prévus pour leur programme d'action.

Les **objectifs** pour la région du Gharb pourraient ne pas être réalistes vu le peu de collaboration des autorités et l'absence d'ONGs qualifiées et expérimentées. Je recommande que ces objectifs soient revus (voir chapitre 7).

² Voir aussi les chapitres correspondants sur ces questions (6 et 7).

Un autre problème est que le programme était conçu sans prendre en considération les **autres programmes** gérés par l'équipe d'IPEC au Maroc et financés par la France et la Belgique ; de ce fait il ne prévoit pas les contraintes que cela crée. Le récent renouvellement de ces fonds est un succès important de l'équipe d'IPEC, mais cela veut aussi dire que les contraintes de temps vont persister (même si le financement prévoit le recrutement d'un troisième assistant³).

Il n'y a pas eu de changements politiques ou économiques importants qui pourraient affecter la **validité** du programme. Au contraire, le gouvernement montre de plus en plus de détermination à faire face aux problèmes liés au travail des enfants. Le Plan d'Action National de Protection de l'Enfant qui sera bientôt finalisé conduira, on l'espère, à l'allocation d'un budget. En plus, pendant que nous visitons la province de Taroudant, le Roi annonça la création pendant les trois prochains mois d'un plan de dix ans pour un développement durable qui pourrait aussi inclure le travail des enfants (l'Initiative Nationale de Développement Humain).

Comme observation générale, je voudrais ajouter ici que j'ai des doutes sur la validité et la viabilité de la livraison de services directs pour les bénéficiaires (voir aussi chapitre 7). Est-il réaliste de penser que les communautés seront capables d'assurer les salaires des éducateurs après 2 ans ? La collaboration avec les institutions de micro crédits, qui n'est pas encore une réalité, pourrait-elle générer assez de surplus dans les communautés ? Est-il acceptable de créer de l'espoir pour un futur meilleur si les activités ont des chances de s'effondrer après la fin du projet ? Ou l'IPEC devrait-il mettre plus l'accent sur le volet national en contribuant à une réforme profonde de l'éducation et (vu l'accent rural) à la revitalisation des zones rurales ?

L'IPEC a eu une **collaboration** fructueuse notamment avec l'UNICEF et MSI/ADROS. Leur collaboration par rapport à la stratégie conjointe de communication a eu tellement de succès qu'elle attire encore de nouveaux partenaires (voir aussi le chapitre 4). Elle a permis de générer plus de fonds en ce sens que les trois partenaires vont contribuer à concurrence de 50 000 dollars pour la production d'une série télévisée sur le travail des enfants.

Les trois organisations sont différentes dans leur façon d'opérer, dans leurs objectifs et leurs moyens. L'IPEC met surtout à profit sa grande expérience dans l'élimination du travail des enfants, sa documentation et sa collaboration très étroite avec le gouvernement. MSI/ADROS a moins de restrictions budgétaires et peut plus facilement contribuer financièrement. Alors que l'approche de l'IPEC est multiple, basée sur le long terme et prône l'action directe centrée sur les zones rurales, MSI/ADROS traite spécifiquement du travail domestique dans les centres urbains. L'UNICEF ne peut pas être associée à l'action directe, mais se concentre, entre autres, sur le changement politique et légal et a un département de communication assez solide qui joue un rôle important dans la sensibilisation. Malgré que cette variation soit bénéfique, elle limite aussi le champ des activités dans lesquelles les trois organisations peuvent travailler ensemble. J'ai l'impression qu'elles se supportent mutuellement et collaborent chaque fois que c'est possible.

Une autre collaboration intéressante est avec le portail de la société civile (www.tanmia.ma) qui abrite des informations sur un grand nombre d'organisations de développement au Maroc. Depuis novembre 2004 le point focal media de l'IPEC remplit un certain nombre de pages sur les activités du travail des enfants. Il existe des plans d'ajouter les modules de SCREAM en français et en arabe pour les rendre plus accessibles à tous ceux qui sont intéressés.

³ Un des objectifs du nouveau programme français (RAF/04/P07/FRA) est de renforcer la composante rurale du programme de US DOL. Il attribuera la somme de 155,000 de dollars aux programmes d'action, 60,000 dollars aux séminaires et 35,700 pour un poste administratif afin de faciliter des activités complémentaires au programme de US DOL.

Les organisations des travailleurs et des employeurs ont contribué jusqu'ici par leur adhésion au CDN. Certaines activités de sensibilisation ont été faites par les syndicats (entre autres à travers SCREAM), et un des syndicats exécute même un projet (externe à l'IPEC) à Fez.

J'encouragerais une collaboration plus intensive avec les patronats et syndicats, sous réserve que chacun doit contribuer selon ses capacités spécifiques. Au lieu de s'engager dans l'action directe, j'encouragerais les syndicats à organiser des activités de mobilisation sociale et les employeurs à réfléchir sur la création, par exemple, de labels de produits exempts de travail des enfants. Les syndicats pourraient aussi réfléchir aux moyens de réduire l'absentéisme des enseignants afin de renforcer le volet action directe (voir chapitres Action Directe), et tous les deux pourraient jouer un rôle de surveillance du travail des enfants en faisant usage de leurs nombreuses structures nationales.

La gestion du programme par l'IPEC

L'équipe d'IPEC est composée d'une administratrice nationale de programme, deux chargés de projet, un assistant administratif et un chauffeur. Ils sont tous très qualifiés, dynamiques et travaillent ensemble de façon harmonieuse.

La charge de travail est considérable car en plus du programme, l'équipe a plusieurs autres responsabilités:

- ❖ La mise en oeuvre de deux autres programmes (avec un financement français et belge);
- ❖ La participation dans des projets politiques et légaux qui ne se reflètent dans aucun des objectifs;
- ❖ L'organisation d'événements tels que la Journée Internationale du Travail des Enfants (le 12 juin).

En plus, des étudiants, des journalistes et d'autres groupes intéressés visitent de plus en plus les bureaux de l'IPEC pour avoir des informations. Ceci montre bien sûr le succès d'IPEC Maroc mais commence aussi à être une autre charge pour l'équipe.

L'équipe d'IPEC est prise en tenaille non seulement entre les demandes de différents programmes et d'autres activités, mais aussi entre les deux structures qui font autorité sur elle: IPEC Genève et la Direction du Travail. Leurs opinions peuvent être en conflit alors qu'il n'y a pas d'hierarchie claire entre elles. Ceci met des fois IPEC Maroc dans une position difficile. Tel était le cas avec les plans de recherches quand le directeur du travail a émis le souhait de reporter les nouvelles études, quand bien même le plan de travail indiquait que celles-ci devraient commencer dans le premier trimestre de 2004. Même si cela ne s'est pas encore produit, ce pourrait aussi être le cas avec l'approbation de programmes d'action : si IPEC Genève approuve un PA, et que le CDN ne l'approuve pas, l'opinion de qui va peser lourd? Et si c'était celle d'IPEC Genève, à quoi sert-il donc de demander l'avis du CDN?

Les bureaux de l'IPEC sont situés au sein de la Direction du Travail. Ceci a facilité la bonne collaboration avec la Direction, notamment avec le point focal sur le travail des enfants. Cependant, en ce moment l'IPEC a besoin de plus d'espace, chose qui n'est pas facile à l'intérieur de ce bâtiment. Peut-être qu'il faudra concevoir un autre lieu pour les bureaux de l'IPEC.

La communication entre l'IPEC Maroc, le bureau régional du BIT et le siège est efficace, mais pas toujours efficiente. Les procédures sont longues et engagent différentes personnes. Ceci, ajouté à la lenteur du PNUD et des banques marocaines, est la cause principale des retards dans l'action directe et la sensibilisation.

Je me demande si ces longues procédures d'approbation sont nécessaires dans le cas de ce programme particulier, parce que le document de projet est déjà très détaillé. Le seul nouvel élément dans les mini programmes SCREAM, par exemple, est le plan de travail ; le budget était une traduction directe de ce qui avait déjà été approuvé dans le document du projet. De tels éléments peuvent tranquillement être laissés au bon jugement de l'équipe d'IPEC.

Recommandation

Quoique ce soit un problème connu, je plaide encore pour la simplification des procédures et pour plus de responsabilité dans le processus de décision pour l'équipe d'IPEC.

3

Le contexte national

Le Maroc a une population totale de 29,2 millions d'habitants, dont 56 % environ est urbaine et 44 % rurale. La croissance annuelle de la population est estimée à 1,6 %.⁴ Il est classé comme pays à revenu moyen avec un revenu par habitant estimé à 1,250 USD en 1998. L'agriculture détient un rôle clé dans l'économie, sa part du PNB s'étant maintenu régulièrement à 15 % pendant les vingt dernières années; elle emploie environ 40 % de la main-d'œuvre, comparé à 25 % et 30 % pour l'industrie et pour les services.⁵

Le Maroc est un royaume, dirigé, depuis 1999, par le roi Mohammed VI, successeur du roi Hassan II. Depuis quelques années, une transition démocratique et politique majeure a lieu au Maroc, marquée par davantage d'ouverture politique et de transparence, davantage de respect pour les droits humains et davantage de participation de la société civile pour débattre et traiter les questions majeures de société. La transition vers la création d'un consensus national et un climat politique ouvert s'effectue cependant à un moment où les défis économiques et sociaux, auxquels le Maroc est confronté, sont en train de s'accroître.

La croissance économique a stagné dans les années 1990, tombant de 4,1% en moyenne pendant la période de 1986-91 à 1,9% pendant la période 1991-98, transformant ainsi le Maroc de l'un des pays avec les meilleures performances (dans les années 1980) à l'un des pays avec les moins bonnes performances dans la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. Alors que l'économie reste stable grâce à une bonne politique macro-économique, sa croissance lente est à l'origine de la croissance du chômage, de la pauvreté et de la vulnérabilité.⁶

Le travail des enfants au Maroc

Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2000 (LFS 2000), environ 11 pour cent des enfants de l'âge de 7 à 15 ans, soit 600.000 enfants, travaillent au Maroc ; parmi ceux-ci, environ 372.000 ont entre 7 et 11 ans. Le rapport indique qu'en outre 15%, soit 800.000 enfants âgés de 7 à 15 ans, sont sans activités, c'est-à-dire ne sont ni au travail, ni à l'école, et sont en tant que tels exposés au risque de devenir des enfants qui travailleront.⁷ Cachés derrière ce chiffre "sans activité" sont les enfants qui travaillent dans le cadre de l'exécution de tâches ménagères (la moitié de tous les enfants âgés entre 7 et 14 ans passent plus de 4 heures par jour à effectuer des tâches ménagères) ou qui effectuent des travaux occasionnels. Ce chiffre peut également inclure certains enfants assujettis aux pires formes du travail d'enfants, que les parents ne rapporteront très probablement pas étant donné leur

4 Base de données sur les indicateurs du développement mondial, avril 2003

5 Banque Mondiale, Le Maroc en bref, mai 2000.

6 Mise à jour de la Pauvreté dans le Royaume du Maroc, 30 mars 2001.

7 Les chiffres officiels de la direction de la Statistique sur le nombre d'enfants qui sont soit sans activité, soit qui travaillent, ne sont pas conformes avec ceux du Ministère de l'Education et de la Jeunesse qui estime que le nombre d'enfants âgés entre 9 et 15 ans qui ne sont pas scolarisés en 2001 s'élevait à 2 millions. L'IPEC/Maroc se réfère en général aux deux groupes de statistiques dans ses estimations. De façon générale, l'IPEC/Maroc considère que presque tous les enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés soit travaillent, soit risquent d'être assujettis à une forme quelconque du travail des enfants.

illégalité et/ou en raison du stigmatisation sociale qui y est associée. Bien que l'incidence du travail des enfants ait ainsi l'air d'être répandue, une étude récente intitulée "Comprendre le Travail des Enfants" fait état d'une diminution du phénomène.

Les enfants marocains travaillent comme tisseurs (tisseuses) dans l'industrie du tapis et dans de petits ateliers familiaux qui produisent des poteries, de l'ébénisterie et de la maroquinerie. Les jeunes filles surtout, souvent originaires de zones rurales, travaillent comme « petites bonnes » (aides ménagères). Beaucoup d'enfants sont des travailleurs agricoles et des bergers. D'autres enfants travaillent comme mécaniciens, porteurs, guides touristiques, vendeurs ambulants et mendiants. Les enfants travailleurs marocains sont exposés à un grand nombre de risques dans leur lieu de travail ; ils travaillent pendant de longues heures, sont exposés à des substances toxiques, emploient des outils dangereux, soulèvent des charges lourdes et souffrent d'isolement, aussi bien physique que sociale.

Les garçons représentent 52% des travailleurs enfants au Maroc. En effet selon les informations actuelles il y a moins de travailleurs enfants filles. Mais si l'on incluait le travail dans le ménage familial dans les statistiques officielles, le nombre de fille dépasserait sans doute celui des garçons. Les filles sont légèrement plus susceptibles d'être utilisées dans l'agriculture que les garçons et beaucoup plus susceptibles d'être des « petites bonnes » et des travailleurs textiles alors que les garçons sont souvent utilisés dans le commerce. Seuls les garçons travaillent dans le bâtiment, les réparations et le transport.

La prévalence du travail des enfants varie fortement d'une région à une autre, allant de 26% des enfants dans le Doukala à moins de 2% dans le Grand Casablanca. Le travail des enfants est cependant avant tout un phénomène rural au Maroc. Un enfant rural est six fois plus susceptible de travailler qu'un enfant urbain.⁸

Le secteur agricole englobe 84% des enfants qui travaillent et 96% de ces derniers travaillent pour leur famille plutôt que pour des salaires. Les travailleurs agricoles enfants se divisent de manière égale entre ceux qui sont dans le travail des champs (30%), dans l'élevage (37%) et dans les deux (33%). Les enfants qui travaillent dans des zones urbaines sont répartis entre divers secteurs (textile 25%, autres industries 20%, commerce 16%, travaux ménagers 12%, et réparations (9%). Ils peuvent travailler pour des salaires, travailler pour leur propre compte, travailler dans des entreprises familiales, ou en tant qu'apprentis non rémunérés.

Le Gouvernement Marocain s'est engagé à entreprendre une action immédiate pour remédier au problème du travail des enfants à l'intérieur de ses frontières ; le Maroc a ratifié la Convention 138 du BIT qui prévoit l'établissement d'un âge minimum d'admission à l'emploi en janvier 2000 (en optant pour un âge minimum de 15 ans) et la Convention 182 du BIT pour l'élimination des pires formes du travail des enfants le 26 janvier 2001. Il a ratifié la convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant en juin 2002.

⁸ Le présent programme ciblera le Gharb qui présente, selon LFS 2000, l'un des taux les plus élevés de travail des enfants (18% de tous les enfants travaillent ou 34.600 enfants plus 15.868 autres qui sont déclarés « sans activité », mais dont on assume que la plupart sont impliqués dans un travail de quelque forme que ce soit) et Taroudant, une province de la région du Souss Massa Draa avec un taux de 8,3% ou 25.475 enfants qui travaillent plus 20.512 autres enfants sans activité.

Le contexte légal

Pendant l'été 2003, après des années de négociations, le Parlement marocain ratifia un nouveau code de travail dans lequel les dispositions concernant le Travail des Enfants suivent en grande partie les principes fondamentaux contenus dans les Conventions 138 et 182 du BIT. Sont énumérées ci-dessous les nouvelles dispositions sur le Travail des Enfants qui sont entrées en vigueur au début de 2004 :

- ❖ L'âge minimal pour le travail a été augmenté de 12 à 15 ans;
- ❖ L'amende prévue dans le cas d'une violation de l'exigence de l'âge minimal est augmentée à environ 3000 USD (30.000 DHS); dans le cas d'une récidive, l'amende est doublée et peut également être accompagnée d'un emprisonnement allant jusqu'à 3 mois.
- ❖ Il est interdit d'engager une personne âgée de moins de 18 ans pour un travail dangereux;
- ❖ Il est interdit d'engager des enfants pour un travail qui risque de compromettre leur moralité;
- ❖ Une liste des travaux bannis sera établie à une date ultérieure par une législation complémentaire.
- ❖ Les enfants ayant atteint l'âge autorisé pour travailler ont les mêmes droits que les adultes pour ce qui est du salaire minimal et de la sécurité sociale.

L'article 4 du nouveau Code du Travail stipule qu'un code spécial sera établi pour réglementer le travail domestique des enfants. IPEC fait partie du groupe de travail qui est actuellement en train de rédiger ce code. Le problème est complexe parce qu'il touche le domaine privé: les inspecteurs du travail, même bien équipés et en nombre suffisant, n'ont pas l'autorité requise pour entrer dans les maisons et vérifier les conditions de travail. Par conséquent, l'application du code devra se baser sur les travailleurs sociaux plus que sur les représentants du système légal.

Une liste de travaux dangereux a été établie par le Ministère du Travail en collaboration avec les partenaires sociaux sous le programme actuel (voir Chapitre 6). En plus un amendement a été fait au Code Pénal qui:

- ❖ Améliore la protection des délinquants juvéniles
- ❖ Autorise le Ministère de la Justice à sanctionner
 - L'exploitation sexuelle des enfants
 - Le trafic des enfants et
 - Le travail forcé des enfants

Un autre Code qui est en préparation, le Code de l'enfant, comprendra la liste de toutes les lois et règlements en vigueur qui ont trait aux enfants. Il est conçu pour être un outil pratique plus qu'un instrument légal, car il fait référence à d'autres lois existantes.

Le gouvernement du Maroc a donc été très actif dans l'adaptation et l'harmonisation des lois, surtout depuis que le roi Mohammed VI est à la tête du pays. Les Ministères concernés ont travaillé en étroite collaboration avec l'IPEC sur les stipulations concernant le travail des enfants. Maintenant que la plupart des projets de lois sont terminés, le prochain défi est l'application des nouveaux codes. Le climat politique est favorable, mais les contraintes sont nombreuses. Nous mentionnons ici quelques unes:

- ❖ Le nombre d'inspecteurs du travail est limité, notamment dans les zones rurales, et ils sont mal équipés pour faire les inspections ;

- ❖ Le travail des enfants se fait généralement dans le secteur informel, qui est par définition peu réglementé ;
- ❖ Certaines formes du travail des enfants manquent de visibilité et sont de ce fait difficile à surveiller (par exemple le travail domestique, l'exploitation sexuelle) ;
- ❖ Pour bannir de façon efficace les pires formes du travail des enfants, il est nécessaire de pouvoir proposer des alternatives. Beaucoup de réformes seront nécessaires avant que cela ne soit possible pour tous les enfants travailleurs.

Le gouvernement aura besoin de doubler ses efforts pour faire face aux contraintes, mais si les récentes décisions du gouvernement et du roi sont un bon indicateur, alors le moment est propice pour plus d'action.

DEUXIEME PARTIE:

Création d'un
environnement favorable

4

La sensibilisation pour une mobilisation sociale

Les objectifs

- ❖ L'élaboration d'une stratégie de communication (*Résultat 1.1*)
- ❖ La mobilisation de la jeunesse à travers la méthodologie de SCREAM Halte au travail des enfants (*Résultat 1.2*)
- ❖ La revendication d'une réforme scolaire (*Résultat 1.3*)

Ce qui a été réalisé

Une **stratégie de communication conjointe** (Résultat 1.1) a été mise en place. Initialement les partenaires étaient MSI/ADROS et l'UNICEF; plus récemment s'y sont joints le Ministère du travail à travers sa Direction du Travail, l'Organisation Nationale pour les Droits des Enfants (ONDE), l'UNFPA, le secretariat d'Etat à l'enfance et la « Ligue Marocaine pour la protection de l'enfance ».

Les partenaires ont mis l'accent principalement sur:

- ❖ La recherche des messages les plus efficaces ;
- ❖ La recherche des moyens les plus efficaces pour véhiculer les messages ;
- ❖ La recherche de moyens de parler « d'une seule voix » afin de coordonner les campagnes.

A coté de petites campagnes de sensibilisation bien ciblés, un grand projet de série télévisée est en cours de préparation, auquel les trois partenaires initiaux (IPEC, UNICEF et MSI/ADROS) ont fait chacun une contribution de l'ordre de 50,000\$. L'idée est de véhiculer des messages de sensibilisation à travers une oeuvre dramatique populaire, qui bénéficie de l'attention d'un public plus large. Des discussions de groupes cibles ont été organisées afin de connaître l'efficacité des différents messages et un scénario préliminaire a été élaboré. La série de 30 épisodes mettra l'accent sur les travaux domestiques et agricoles des enfants et cela avec d'autres activités de prise de conscience afin de renforcer le message. Aussi bien avant qu'après la diffusion de la série, une enquête (KAB) sera menée pour mesurer son impact. Les Termes de Référence pour le premier KAB (finance par MSI/ADROS) ont déjà été établis.

En plus, IPEC Maroc a engagé **un point focal média** dont la tâche est d'instruire et de former les journalistes sur les problèmes du travail des enfants et de coordonner les messages transmis à la presse. Le document de projet avait prévu d'engager un consultant pour mener à bien cette tâche, mais l'administratrice de l'IPEC l'a confiée à un membre du Comité Directeur, qui est en même temps journaliste et représentant des syndicats.

Jusqu'ici les activités de l'IPEC au Maroc sur les questions relatives au travail des enfants ont reçu une grande attention des médias aussi bien dans la presse écrite (en arabe et en français) qu'à la télévision. Il semble qu'au Maroc les radios locales soient beaucoup moins importantes que dans les pays de l'Afrique subsaharienne et ont été, de ce fait, moins utilisées.

Selon le point focal médias, il a fallu beaucoup de temps pour que les journalistes s'habituent à écrire sur le côté intérêt humain du travail des enfants, sans qu'il n'y ait question d'actualité. Cependant les archives montrent que non seulement des événements spécifiques ont été couverts par les médias (le lancement du programme, la Journée Internationale du travail des Enfants etc.), mais aussi des visites et des recherches sur le terrain ont été menées, qui ont conduit à des articles de fond dans différents journaux. L'IPEC devient tellement connu comme institution combattant le travail de enfants que des journalistes, de leur propre gré, prennent contact avec elle afin d'avoir des informations.

Presque toutes les activités prévues pour le lancement de **SCREAM** (Résultat 1.2), l'outil de sensibilisation de l'IPEC, ont été exécutées dans les délais. Les 14 modules ont été traduits en arabe (même s'ils ne sont pas encore imprimés dans le format original de SCREAM). En plus, ils ont été testés par quelques partenaires ONG, et adaptés à la situation locale.

Exemple d'adaptation de SCREAM

L'une des ONG (AMESIP) a entrepris, ensemble avec un groupe d'enfants travailleurs, de prendre des photos d'autres enfants en train de travailler dans leur environnement vital. Ce sont ces photos, prises par les enfants eux-mêmes, qui sont utilisés par d'autres modules SCREAM comme matériel d'illustration, à la place des photos internationales. Selon les éducateurs, du fait que les photos soient proches de la réalité vécue par les enfants, quand on demande aux enfants de décrire la vie d'un autre enfant sur les photos, c'est en réalité leur propre vie qu'ils décrivent.

L'outil de sensibilisation a été présenté à tous les partenaires de l'IPEC (les membres du Comité Directeur, 24 ONG, trois écoles internationales, un journaliste et 4 organisations sœurs des Nations Unies) lors d'un atelier. Les ONG intéressées pouvaient à cette occasion s'inscrire à un autre séminaire pour être formées dans l'utilisation de SCREAM.

Les deux séminaires de formation de deux jours ont eu lieu en juillet et octobre 2004 avec respectivement 27 et 7 ONG présentes, ainsi que plusieurs enseignants des syndicats CDT et UMT. Un guide pratique a été développé par une stagiaire/consultante, qui a assisté aux activités de SCREAM pendant dix mois⁹. L'ONG AMESIP, qui s'était auparavant portée volontaire pour tester les modules, a pu renforcer les sessions de formation avec des expériences pratiques que ses membres ont démontrées avec l'aide de certains enfants. Le point focal média a aussi pu contribuer à la formation grâce à son expertise dans le journalisme et dans le domaine du travail des enfants.

Suite aux sessions de formation, 13 ONG ont élaboré des mini programmes pour commencer à utiliser l'outil avec leurs groupes cibles respectifs. Le fonds demandé était seulement pour couvrir le matériel nécessaire pour la sensibilisation et variait de 88\$ à 2,115\$ selon le nombre de classes à atteindre. Au total 13 mini programmes permettent d'atteindre 1847 enfants divisés entre 99 classes. Les ONG de Taroudant et du Gharb vont intégrer les activités de SCREAM dans leurs programmes respectifs.

⁹ Pendant cette période elle était aussi en mesure de visiter beaucoup d'ONGs qui utilisaient l'outil pour les aider dans la sensibilisation et était en même temps capable de superviser l'adaptation de SCREAM aux réalités du Maroc.

Les documents de projet de SCREAM étaient soumis à l'IPEC Genève en novembre 2004; les ONG ont reçu les fonds à la fin d'avril 2005. Certaines avaient déjà commencé à utiliser les modules depuis longtemps.

Les ONG qui avaient déjà expérimenté avec l'outil SCREAM disent qu'il a été bien reçu par les enfants. AMESIP affirmait que même si les méthodes en soi n'étaient pas nouvelles, SCREAM aidait à bien structurer les activités de sensibilisation. J'ai assisté à un cours de débat pendant lequel d'anciens' enfants travailleurs discutaient du travail des enfants de façon très éloquente.

Une ONG (Al Manar) a fait état d'exercices avec SCREAM qui ont attiré des enfants qui ne faisaient pas partie de leur programme et qui voyaient les modules comme une opportunité d'exprimer leur expérience avec le travail des enfants.

En ce qui concerne **la réforme du système éducatif** (Résultat 1.3), afin d'étendre l'inscription aux zones rurales, surtout pour les filles, réduire les frais scolaires et améliorer la qualité de l'école, l'IPEC a proposé de contribuer au dialogue de la réforme au niveau du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse à travers une exercice de sensibilisation à la fin de l'année 2004. L'atelier en question a pris du retard, mais il est maintenant en cours de préparation. Il traitera du lien entre la qualité de l'éducation et la prévalence du travail des enfants dans le pays. Le but est de cibler 80 participants dont le personnel du Ministère central et des délégués choisis venant des provinces.

Evaluation par le consultant

LES SUCCES

La stratégie de communication commune a été pour le moment un grand succès : les différences de structure et d'approche qu'il y avait entre les organisations ont été surmontées, afin de pouvoir développer une seule et puissante stratégie qui attire encore de nouveaux partenaires. Pour une sensibilisation efficace il est important de formuler des messages qui se renforcent, ce qui n'est pas souvent le cas si ce genre de coordination manque. La sensibilisation à travers une série télévisée est innovatrice et je pense qu'elle pourra être efficace en combinaison avec les autres activités d'accompagnement prévues.

Recommandation

En ce moment il existe des ONG qui ne sont pas associées et qui, dans leurs campagnes, mettent l'accent sur d'autres aspects différents de ceux que d'IPEC et ces partenaires trouvent efficaces. En vue de l'efficacité de la stratégie de communication commune, je recommande que le gouvernement, à travers sa Direction du Travail, fasse un effort pour coordonner toutes les communications concernant le travail des enfants.

L'IPEC a démontré sa capacité à augmenter **l'appropriation de la lutte contre le travail des enfants** en cherchant les partenaires qu'il faut. Le fait que le point focal media ne soit pas un consultant externe, mais un journaliste et membre du Comité Directeur a certainement contribué à la viabilité de son travail. De même, l'AMESIP s'est portée volontaire pour tester SCREAM et était de ce fait capable de donner une contribution importante à la formation.

Il a déjà été prouvé que SCREAM est un outil utile de sensibilisation: il est utilisé avec beaucoup d'enthousiasme par les partenaires et les bénéficiaires. Une fois qu'il sera reproduit en Arabe et qu'il

sera disponible sur le site web de Tanmia, il sera accessible pour un grand public et pourrait être utilisé indépendamment de l' IPEC. L'introduction de cet outil au Maroc semble donc être une opération très durable.

LE DEFI

Il est regrettable qu'il ait fallu six mois pour que les mini programmes de SCREAM soient financés. Quoique la procédure ait été un peu simplifiée, en permettant une seule demande de fonds pour tous les programmes, une proposition était néanmoins rédigé séparément pour chaque programme. Cela n'était pas vraiment nécessaire dans ce cas précis: dans le document du projet, qui était très détaillé, le coût du matériel de sensibilisation de SCREAM avait déjà été spécifié. Les seuls nouveaux éléments dans les mini programmes étaient la répartition entre les ONG et le plan de travail par ONG. Une procédure simple et brève aurait été suffisante.

5

Améliorer la connaissance du TE au Maroc

Objectifs

- ❖ Cinq études auront été menées qui identifient les PFTE dans des secteurs et/ou régions choisies, analysent les conditions dans lesquelles elles ont lieu, et évaluent les programmes existants qui ont du succès dans le retrait des enfants du travail, tout en proposant des alternatives viables. *(Résultat 2.1)*
- ❖ Les résultats de ces études seront partagés avec le public et les acteurs clés. *(Résultat 2.2)*
- ❖ Les bonnes pratiques dans le volet Action Directe seront identifiées et diffusées. *(Résultat 2.3)*

Ce qui a été réalisé

Le volet **recherche** n'a pas encore commencé (Résultat 2.1) parce que la Direction du Travail a suggéré qu'il serait mieux de commencer d'abord par l'action directe pour éviter la production d'études inutiles. Pendant l'atelier de restitution, ce volet était quand même un des sujets du travail de groupe et les membres du Comité Directeur ont donné une liste de sujets qui ont besoin d'être étudiés (voir l'appendice 2). L'administratrice de l'IPEC va aborder le sujet avec le nouveau directeur du travail et va certainement initier des études à court terme.

Puisque aucune étude n'a encore été faite, les résultats ne peuvent pas être rendus publics pour le moment (Résultat 2.2). Je voudrais cependant faire remarquer que l'IPEC a été actif dans la diffusion de la connaissance disponible sur le travail des enfants au Maroc. A cet égard les deux principales activités sont les suivantes :

Le séminaire des 26 et 27 avril dernier sur la recherche conjointe publiée par la Banque Mondiale, l'UNICEF et le BIT : *Comprendre le travail des Enfants au Maroc*¹⁰ et

La diffusion des nouvelles lois sur le travail des enfants comme faisant partie du même séminaire et à travers l'excellent guide sur le travail des enfants au Maroc, publié en français et en arabe par IPEC Maroc. Le guide est largement distribué (3000 exemplaires parmi les partenaires, les membres du parlement, les gouverneurs de province et les municipalités).

¹⁰ Le séminaire était appelé "Vers une meilleure intégration de la lutte contre le travail des enfants et le développement social." Il traitait de l'étude de UCW, les aspects légaux et socioéconomiques du travail des enfants. Le deuxième jour trois ateliers ont été organisés sur l'identification des bonnes pratiques, le renforcement de la coordination des activités et l'application des nouvelles lois sur le travail des enfants.

L'idée émise dans le Résultat 2.3, c'est à dire l'identification **des bonnes pratiques**, a pour but d'aider les différentes organisations à documenter leur expérience d'une manière systématique et de promouvoir les contacts et les discussions sur les possibilités de reproduire les initiatives. Les activités pour identifier les bonnes pratiques étaient planifiées entre Mai et Août 2004, au moment où l'action directe n'avait même pas commencé. Comme on s'y attend, elles ont été reportées jusqu'en avril 2005.

Jusqu'ici deux activités ont été déployées:

- ❖ Au deuxième jour du séminaire mentionné plus haut sur la publication de l'UCW, un atelier, dirigé par un consultant, a été organisé pour faire ressortir les bonnes pratiques de l'expérience des 37 participants.
- ❖ Le même consultant a été chargé de mener une enquête parmi les partenaires d'IPEC dans le même but: recueillir les bonnes pratiques. Des questionnaires ont été envoyés et le rapport devrait être prêt incessamment.

Vers la fin du projet, un atelier sera organisé au niveau national sur « Les bonnes pratiques dans l'élimination du travail des enfants au Maroc » dont le résultat sera un document publié pour le public.

Evaluation par le consultant

Les retards sont surtout dus à une mauvaise conception du plan de travail du programme (la collection de bonnes pratiques trop tôt dans le programme) et en partie à cause du fait que l'équipe de l'IPEC est prise en tenaille entre les demandes des différentes parties, parmi lesquelles elle peut difficilement faire un choix :

- ❖ D'un coté il y a la convention signée avec Genève/US DOL qui stipule que 5 études auraient du être réalisées déjà ;
- ❖ De l'autre coté le désir de la Direction du Travail de reporter les études peut à peine être nié.

Cette situation aurait pu être résolue seulement si l'IPEC était moins dépendante du Ministère du Travail ou s'il y avait une hiérarchie claire entre les deux. Jusque là les différences sont appelées à rester.

De part l'information consistante et accessible qu'il contient, son index pratique et sa présentation attrayante, le **Guide sur le travail des enfants** est un excellent outil. N'importe qui opérant dans le domaine du travail des enfants peut l'utiliser afin d'avoir rapidement accès à l'information. En effet je l'ai vu à l'usage dans plusieurs bureaux. Ceci est une pratique qui pourrait être reproduite dans d'autres pays.

L'identification des bonnes pratiques est un volet nécessaire et utile du programme, mais j'ai mes doutes par rapport à la façon dont les bonnes pratiques sont recueillies.

L'atelier d'avril a produit – du moins d'après ce que j'ai lu dans le rapport- une liste de descriptions d'idées qui, du fait de leur manque de spécificité, pourraient difficilement servir de bonnes pratiques ;

La méthode d'enquête parmi les ONG partenaires ne permet pas la collecte de bonnes pratiques du bureau de l'IPEC. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il y a beaucoup de bonnes pratiques dignes d'être mentionnées.

Le consultant a fait le choix pour un questionnaire très long, dont l'importance de certaines questions m'échappe et qui doit être encombrant à remplir pour une ONG. Je doute que cette méthode puisse vraiment aider à recueillir de bonnes pratiques étant donné que beaucoup d'ONGs, occupées qu'elles sont dans leur travail pratique, n'ont pas le temps d'écrire leurs expériences. Si le consultant avait opté pour des visites de terrain et des entretiens, il aurait pu aider les ONGs à définir leurs propres pratiques et le résultat aurait certainement été plus intéressant.

Recommandation

Il serait été bien si l'IPEC continuait à documenter les bonnes pratiques, même après que le consultant ait terminé, et surtout si les bonnes pratiques ne sont pas limitées seulement aux ONGs.

6

Le renforcement des capacités

Objectifs

- ❖ La production de la liste de travaux dangereux (*Résultat 3.1*)
- ❖ Le renforcement du Comité Directeur National (*Résultat 3.2*)
- ❖ La création d'un Service du Travail des enfants (*Résultat 3.3*)
- ❖ La création d'un cadre pour le développement des Systèmes de Surveillance du Travail des Enfants (SSTE) (*Résultat 3.4*)
- ❖ L'amélioration du matériel non formel pour les zones rurales du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (*Résultat 3.5*)

Ce qui a été réalisé

Une liste de **travaux dangereux** (Résultat 3.1) a été établie par la Direction du Travail à la fin de 2004; les pires formes du travail des enfants avaient déjà été intégrées dans le code pénal comme mentionné dans le chapitre 3. La liste de travaux dangereux comprend des types de travaux et activités qui devraient être interdites pour tous les enfants de moins de 18 ans.

La liste met l'accent sur différents types de travaux en relation avec des moteurs (non protégés) en marche, la forge, le travail sur de grandes altitudes, la destruction de bâtiments et la production de verre. Elle est officielle depuis le 3 janvier de cette année.

Le **Comité Directeur National** (résultat 3.2) a pu prendre part aux séminaires organisés par l'IPEC et une délégation de 4 membres a visité quelques projets à Rabat et Salé. Selon les membres, la seule participation du Comité a renforcé leur capacité, non pas seulement en terme de lutte contre le travail des enfants, mais aussi en terme de gestion de projets, gestion transparente des finances et la collaboration avec des institutions qui, à part le Comité, n'auraient pas été des partenaires naturels.

La création d'une **cellule du travail des enfants** (résultat 3.3) a jusqu'à présent été reportée par le Ministère du Travail. En plus aucun budget n'a été alloué pour la lutte contre le travail des enfants. Le point focal travail des enfants est composée d'une personne qui a été très active, mais pour qui la lutte contre le travail des enfants est l'une des nombreuses tâches. Elle indiquait elle-même qu'il serait nécessaire de faire des changements radicaux si le Ministère devrait coordonner toutes les activités par rapport au travail des enfants étant donné que le personnel n'a ni l'expérience ni l'autorisation de gérer des fonds et des projets.

Le rôle de l'IPEC aurait été d'offrir une assistance technique et une formation à la Cellule du Travail des Enfants, mais bien entendu ce service devra d'abord être créé.

La création d'un cadre pour l'élaboration d'un **système de surveillance du travail des enfants (SSTE)** (Résultat 3.4) comporte trois activités principales pour IPEC Maroc.

Premièrement, une session de formation pour l'Inspectorat du travail sur les clauses du travail des enfants couvertes par le nouveau code du travail. Deuxièmement, un SSTE intégré sera conçu et testé en collaboration avec d'autres agences appropriées dans les provinces visées par le programme. Après quoi – et donc troisièmement- les résultats seront rendus publics lors d'un séminaire national auquel prendront part un certain nombre d'inspecteurs du travail, des représentants des provinces visées ainsi que le personnel ministériel central des Ministères du travail, de l'éducation et des affaires sociales. L'idée est de renforcer les capacités de l'inspectorat du travail et de changer leur rôle, du moins en ce qui concerne le travail des enfants, en un rôle de catalyseur et de coordinateur pour l'action communautaire.

Jusqu'ici aucun de ces objectifs n'a été réalisé. Le premier, parce qu'il s'avère difficile de programmer une formation pour l'inspectorat du travail vu qu'apparemment plusieurs formations sont organisées pour elles par diverses institutions. L'administratrice de l'IPEC pense intégrer la session sur le travail des enfants avec une autre formation, faisant ainsi d'une pierre deux coups. La deuxième activité avait été reportée puisque tout le volet du SSTE avait été retardé jusqu'au début des programmes d'action; le troisième volet est programmé pour la fin du projet.

En ce concerne le cinquième résultat, à savoir **améliorer le matériel scolaire non formel pour les zones rurales** du Ministère de l'Education Nationale et des Jeunes, l'IPEC devait tester et reproduire de nouveaux matériels pour les programmes d'éducation du Ministère de l'Education orientés vers l'agriculture non formelle . Comme les matériels n'ont pas encore été élaborés par le Ministère, l'IPEC n'a pas encore été capable de mettre en œuvre ce volet.

Evaluation par le consultant

La mise en œuvre de cet objectif (3) est entravée par le manque d'activité gouvernementale. Malgré la volonté politique évidente, les résolutions on tout de même du mal à se matérialiser. Ceci s'applique aussi bien au Ministère du Travail qu'à celui de l'Education et de la Jeunesse. Cependant une action déterminante est absolument nécessaire si l'on veut porter la lutte contre le travail des enfants au delà du niveau de projets pour qu'elle devienne une partie intégrante de la politique marocaine. Il serait dommage si le gouvernement ne profitait pas des opportunités offertes par l'IPEC et l'excellente assistante technique que l'équipe d'IPEC peut offrir.

L'idée de reformer **l'inspectorat du travail** à travers des sessions de formation est très intéressante, mais pas très réaliste si l'on tient compte des contraintes majeures auxquelles fait face ce service. Au niveau national le Maroc emploie 300 inspecteurs du travail, dont seulement 30 opèrent dans les zones rurales. Cela veut dire qu'il n'y a même pas un inspecteur du travail par province. La plupart d'entre eux ne disposent pas de moyens de transport quand bien même on sait que les zones rurales sont petites, dispersées et difficiles d'accès. Franchement, je ne vois pas comment ces inspecteurs peuvent surveiller le travail des enfants et servir de catalyseurs pour les communautés sans des mesures d'accompagnement rigoureuses venant du gouvernement.

La **liste de travaux dangereux** a été très rapidement établie et est un bon point de départ pour commencer la lutte contre les types de travail des enfants qui sont dangereux pour les moins de 18 ans. Il y a cependant un certain nombre de défis auxquels on doit faire face :

La liste n'est pas exhaustive étant donné qu'elle met l'accent sur des types de travaux urbains exercés par des garçons. Il est heureusement encore possible de faire des amendements, qui doivent inclure des activités des filles et des aspects dangereux du travail agricole (par exemple l'utilisation de produits chimiques.)

Puisque cette liste comporte non seulement des types de travaux, mais aussi des actions spécifiques dans une profession, il serait difficile d'établir les violations. Comment un inspecteur du travail pourrait-il être sûr qu'un garçon de 16 ans dans un atelier de menuiserie nettoie de la poussière au lieu de manier une scie électrique ?

La définition de travail dangereux donnée par IPEC même porte à confusions, car il inclut presque toutes sortes de travaux, quand les conditions de travail sont défavorables ou quand les enfants font de longues journées de travail¹¹. Même s'il peut s'avérer utile de signaler tous les aspects possibles de l'exploitation, une définition trop exhaustive fait qu'il est difficile de donner des priorités.

Le **Comité Directeur National** a correctement et avec enthousiasme rempli ses tâches, telles que définies dans ses statuts:

- ❖ Orienter et coordonner les activités du programme IPEC Maroc ;
- ❖ Mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre du programme IPEC Maroc ;
- ❖ Sélectionner les propositions de programmes d'action qui seront appuyées par le programme IPEC Maroc. Vérifier leur conformité avec les priorités, la politique nationale en matière de travail des enfants et le Plan National. Procéder à l'évaluation des programmes par rapport aux objectifs fixés. (Mission CDN, règlement intérieur).

Il y a eu une grande stabilité dans l'adhésion au CDN et dans la participation aux réunions. Ce qui est en partie dû à la façon dont le comité a été dirigé par l'IPEC et le Directeur du Travail.

En dépit de cela, le CDN a besoin de réfléchir sur son rôle et fonctionnement dans l'avenir pour qu'IPEC puisse le renforcer de façon efficace. Il serait idéal si le CDN devenait une structure bien forte de coordination qui n'a pas besoin de la présence de l'IPEC. La plupart des membres ont affirmé que si l'IPEC quittait le Maroc aujourd'hui, les chances de survie du CDN auraient été minces.

Beaucoup de membres ont reconnu qu'ils se sentent personnellement engagés, mais que l'institution qu'ils représentaient au CDN n'était pas vraiment au courant de ce qui s'y passait. Les syndicats, qui sont les partenaires traditionnels de l'IPEC, ont une contribution assez faible en dehors des réunions du CDN (mise à part leur participation dans les activités de sensibilisation). Même la Direction du Travail ajoute rarement quelque chose à l'ordre du jour.

En ce moment, les questions pertinentes sont les suivantes :

- ❖ Comment le CDN peut-il prendre le rôle de structure nationale de coordination dans la lutte contre le travail des enfants?
- ❖ Comment le fonctionnement du CDN devrait-il changer quand son rôle change?
- ❖ Quelle est la fréquence idéale des réunions?

¹¹ Définition dans le Rapport Technique de l'IPEC : « le travail dangereux/d'exploitation fait référence aux conditions dans lesquelles l'enfant travaille, ainsi que la sécurité, la santé et les dangers d'environnement auxquels l'enfant est exposé en plus de la durée du travail. Les pires formes du travail des enfants mentionnées dans la Convention No. 182, et tout type de travail qui empêche un enfant d'aller à l'école, devrait être considéré comme un travail d'exploitation. Des enfants empêchés ou sauvés du trafic peuvent également être considérés comme retirés d'un travail d'exploitation. Depuis le moment qu'ils deviennent victimes du trafic, même si encore en transition au lieu de travail, ils se trouvent déjà dans une situation inacceptable, qui mène à du travail dangereux ou d'exploitation. »

- ❖ Est-ce qu toutes les réunions devraient être en plénière ou serait-il plus efficace de former des groupes de travail?
- ❖ Quelle peut être la contribution des différents membres dans la lutte contre le travail des enfants sur la base de leur propre profil? Quelle est la formation spécifique de chacun d'eux ?
- ❖ Comment les différents membres peuvent-ils devenir de vrais représentants de leurs institutions (c'est-à-dire comment peut-on améliorer la communication entre le CDN et les principaux forums dans les institutions respectives pour que la participation de chaque organisation de syndicats et d'employeurs soit plus active?)

J'avais l'intention de discuter de ces questions dans l'un des groupes de travail lors de l'atelier du 27 Mai, mais plusieurs membres du CDN ont préféré les réserver à une autre réunion d'auto évaluation, qui n'était pas encore programmée. Je recommande que cette réunion ait lieu le plus tôt possible pour donner à l'équipe de l'IPEC assez de temps de contribuer au renforcement des capacités du CDN avant la fin du programme.

En résumé, mes **recommandations** pour ce volet sont les suivantes:

- ❖ Les ministères de tutelle devraient accroître leur activité pour permettre une implémentation complète du programme, spécialement en ce qui concerne le renforcement de capacités;
- ❖ Il est essentiel qu'un budget soit alloué à la lutte contre le travail des enfants pour qu'elle soit une part entière de la vie courante et politique du Maroc.
- ❖ L'inspectorat du Travail a besoin d'être étendu et reformé s'il doit surveiller le travail des enfants et servir de catalyseur pour la communauté ;
- ❖ La liste des travaux dangereux devrait être revue en y incluant les activités d'exploitation des filles et les aspects dangereux du travail agricole (par exemple l'utilisation de produits chimiques) ;
- ❖ La définition de travail dangereux donnée par l'IPEC pourrait être révisée eu égard à son usage afin de permettre de faire des priorités dans l'élimination de travaux dangereux;
- ❖ Le CDN doit réfléchir sur son rôle et fonctionnement dans l'avenir, afin d'éviter un effondrement de ses activités à la fin du programme de l'IPEC.

TROISIEME PARTIE :

Action directe intégrée dans
les zones rurales

7

Prévention, retrait et réadaptation de 5000 enfants

Cette composante du projet s'exécute dans deux régions avec une forte prédominance d'enfants non scolarisés : la région du **Gharb** et la province de **Taroudant**. Selon les statistiques du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse (MENJ), la région du **Gharb** présentait 73.794 enfants âgés entre 9 et 15 ans qui n'étaient pas scolarisés en 2000/2001, positionnant ainsi cette région en deuxième place dans le pays. Le nombre d'enfants non scolarisés à **Taroudant**, soit 43.357, place également cette région parmi celles qui avaient le nombre le plus élevé d'enfants non scolarisés en 2000/2001 (positionnée au 13e rang sur 70).

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles sur le nombre d'enfants impliqués dans les PFTE au Maroc, une recherche qualitative montre que la plupart des travaux d'enfants au Maroc sont dangereux. L'une des raisons pour la sélection du Gharb et de Taroudant est le fait que ces deux régions, tout en présentant un caractère rural prédominant, diffèrent de façon substantielle:

- ❖ **quant à leur mélange ethnique** : le Gharb est principalement arabe, alors que Taroudant est principalement berbère ;
- ❖ **quant au type d'agriculture pratiquée** : le Gharb est caractérisé par de grandes fermes commerciales irriguées, alors que Taroudant est dominée par une petite agriculture pluviale de subsistance ;
- ❖ **quant aux autres caractéristiques socio-économiques** : un haut degré d'organisation sociale et de tradition en termes d'initiative personnelle à Taroudant, un plus faible degré de pauvreté dans le Gharb.

Les différences entre ces régions permettront aux projets pilotes de produire des modèles réussis avec des applications à une plus grande variété de cas de figure au Maroc.

Pour des raisons diverses il y a eu des retards dans la mise en œuvre des projets dans les deux régions. Par conséquent, la plus grande partie de l'action directe doit encore commencer. Ci-dessous on trouvera l'état d'avancement, une évaluation des acquis et des défis à relever ainsi que des recommandations pour la suite du programme.

7.1 Taroudant

Les objectifs

- ❖ A la fin du projet, au moins 2500 enfants auront été empêchés de pratiquer les PFTE ou en auront été retirés et des services de réadaptation auront été fournis dans 20 villages ciblés (objectif 4).
- ❖ Les PFTE sont identifiées dans les villages ciblés à travers des études préliminaires (résultat 4.1)
- ❖ Les communautés sont mobilisées et participent à des activités de retrait et de prévention ; comme outil de mobilisation des petits projets de développement communautaires seront élaborés et un Comité directeur régional sera établi (résultat 4.2)
- ❖ Des services éducatifs sont fournis aux enfants qui ont été retirés ou empêchés d'exercer les PFTE (résultat 4.3)
- ❖ Au moins 500 familles bénéficient de la génération de revenus et / ou d'activités d'acquisition de compétences (résultat 4.4)

Caractéristiques de la zone d'intervention

Les programmes d'action à Taroudant couvrent neuf sites formés de 19 *douars* (hameaux), dans la zone de Aït Youssef. C'est une zone montagneuse dans laquelle les infrastructures socioéconomiques sont très peu développées et reflètent la situation générale au niveau de la zone : approvisionnement en eau à partir des sources traditionnelles, éloignement des centres de santé, inadaptation du système scolaire, éloignement des collèges, absence de formation professionnelle, faiblesse d'activités économiques...etc. Le réseau d'électrification a été récemment mis en place dans la plupart des *douars* ; pour les autres le projet est en cours. Les familles comptent de plus en plus sur le transfert d'argent par leurs membres qui travaillent en ville ou à l'étranger. Le travail des enfants au niveau de cette zone est un phénomène méconnu parmi la population, du fait qu'il est considéré comme « aide familiale ». Il est cependant une cause importante de l'abandon scolaire.

Les sites d'intervention sont caractérisés par la prédominance du travail familial non rémunéré. Pour les enfants non scolarisés c'est un travail permanent : gardiennage et divers travaux agricoles. Pour les enfants scolarisés, il est occasionnel lors des périodes de pointe comme celles de labours ou de récoltes. Certaines activités comme l'approvisionnement en eau sont à caractère permanent même pour les écoliers et constituent une entrave à leur scolarisation.

Population cible	ONG		
	IMGOUN	AL WIFAK	AMOUD
4-17 ans	900	365	750
6-14 ans	590	220	480
Scolarisés	380 (65%)	140 (60%)	310 (65%)
Non scolarisés	210 (35%)	80 (40%)	170 (35%)
Travailleurs	300	150	270
Ecoliers à risque	209 (55%)	70 (50%)	155 (50%)

Le phénomène des « écoliers travailleurs » survient surtout dans les zones rurales. Le temps hors de l'école est totalement consacré aux activités d'aide familiale. Ce qui explique le faible niveau scolaire des enfants et multiplie les risques d'abandon scolaire. Les enfants n'arrivent pas à suivre une scolarisation normale à cause de l'échec continu. Il ressort des entretiens menés avec les instituteurs et le directeur du secteur scolaire que plus de 50% des écoliers sont en situation de risque de quitter l'école à cause du travail.

L'analphabétisme et l'ignorance des parents sont généralisés. Il y a un taux global de 84% de personnes analphabètes : 62% chez les hommes et 96% chez les femmes. Le niveau de connaissance quant aux conséquences du travail des enfants est très faible. Ceci, en combinaison avec la perception de l'école comme une institution qui « produit des chômeurs » (dû au fait que le programme scolaire est peu adapté à la réalité des enfants ruraux), fait que les parents manquent souvent d'intérêt pour l'école et pour le suivi de leurs enfants. L'abandon scolaire est dû également à l'absence de soutien de l'entourage familial et scolaire, qui mène à des échecs.

Chaque site dispose d'une école primaire, mais les écoles sont généralement mal équipées. La plupart ne disposent pas d'eau, de sanitaires, ou de clôtures ; ce qui constitue un autre facteur explicatif de l'abandon scolaire, notamment parmi les jeunes filles. Aucun site ne dispose d'une unité préscolaire. Afin de poursuivre les études après l'école primaire, les enfants doivent couvrir une distance d'au moins 15 kilomètres pour avoir accès au collège. Si cette situation présente un problème pour les garçons, elle empêche la quasi-totalité des filles de continuer l'école, parce que les parents acceptent mal qu'elles quittent l'autorité parentale pour s'installer en ville.

La pauvreté, le sous-équipement en infrastructures, le taux d'analphabétisme, l'image véhiculée par la société sur l'inefficacité de la scolarisation, l'éloignement des collèges, l'absence de formation professionnelle sont autant de facteurs qui contribuent à la déscolarisation des enfants et à leur intégration précoce et définitive au marché du travail.

Ce qui a été réalisé

Dans le cadre de l'action directe un **Comité directeur régional** a été mis en place et fonctionne depuis un peu plus d'un an. Il se réunit trois ou quatre fois par an. Le comité a appuyé l'IPEC dans sa recherche de sites d'intervention et de partenaires locaux. Il propose de suivre de près l'action sur le terrain. Pour faciliter cette tâche les membres sont résolus à se réunir désormais tous les mois. En plus, plusieurs membres se sont déclarés prêts à employer l'autorité qui dérive de leurs fonctions administratives pour résoudre des problèmes qui se présentent sur le terrain.

L'IPEC a pu signer des **conventions avec 4 ONG** locales. Parmi elles, trois sont basées dans (deux) municipalités, où elles interviennent dans des groupes de *douars* (hameaux) dans la province de Taroudant. Elles opèrent sous les noms de Al Wifak, Imgoun et Amoud.

La quatrième ONG, qui s'appelle *Migrations et Développement*, a comme tâche principale d'appuyer les trois autres dans l'organisation des activités de terrain et l'administration des projets. De ce fait, elle joue aussi le rôle de coordinateur et de porte parole entre les ONG et le Comité directeur. *Migrations et Développement* a déjà participé au processus d'identification des sites et des partenaires potentiels, à la réalisation du diagnostic préliminaire, à l'élaboration des projets, ainsi qu'à la conception et la mise en œuvre du volet sensibilisation et mobilisation. Depuis 1986 l'ONG est engagée dans le développement rural. Elle accompagne les communautés de bases et leurs

associations pour répondre aux besoins socio-économiques, par le biais de projets communautaires, en adoptant l'approche participative et partenariale.

Les trois ONG de *douars* ont exécuté l'**enquête de base** qui permet d'établir la situation locale du travail des enfants, la composition de la population et l'infrastructure disponible (écoles, approvisionnement en eau et électricité, santé, etc.). Pour cette activité un consultant était prévu, mais l'équipe d'IPEC en consultation avec les partenaires locaux a décidé de la faire faire plutôt par les organisations mêmes qui interviennent sur le terrain, avec un appui de *Migrations et Développement*.

Toutes les ONG, sauf celle d'Imgoun, ont commencé à mettre en œuvre leur projet. Les populations des *douars* ont été sensibilisées, les enfants candidats pour les diverses activités scolaires enregistrés et les ONG ont commencé à aménager les salles qui ont été mises à la disposition du projet par les populations. La plupart des éducateurs ont été recrutés ; des entretiens sont prévus avec des candidats pour les postes qui sont encore ouverts.

Ce qui reste à faire

Les services éducatifs à fournir sont semblables dans les trois PA et consistent en **cinq composantes**.

Chaque association mettra en place des **garderies** afin de permettre aux enfants de 4-5 ans de s'habituer à l'école et de commencer l'apprentissage de l'Arabe à bas âge (la langue maternelle des enfants étant le Berbère). En même temps, l'enseignement préscolaire permettra aux parents de s'habituer à l'absence des enfants et de ne pas compter sur eux pour les travaux domestiques ou champêtres. Les deux aspects sont importants pour la prévention du travail des enfants. La plupart des garderies regrouperont les enfants de plusieurs *douars*. Le but est de recruter autant de filles que des garçons.

ONG	N° d'enfants ciblés	N° d'éducateurs	N° de sites	N° de douars
Amoud	90	3	3	8
Imgoun	160	4	4	4
Al Wifak	60	2	2	7
TOTAL	310	9	9	19

Afin de rendre l'**école plus attrayante** et accessible pour les filles surtout, les 9 écoles existantes seront approvisionnées en eau potable et équipées de blocs sanitaires (la majorité n'a pas de toilettes !!). En outre, une des écoles d'Amoud aura une bibliothèque, pour laquelle les livres seront fournis par le ministère de l'éducation. Les enfants seront encouragés aussi par des activités sportives et culturelles (théâtre, concours artistiques, etc.) à organiser en collaboration avec les directeurs d'écoles. Les activités de sensibilisation auprès des parents et enfants doivent mener à **320 nouvelles inscriptions** en tout des enfants de 6 à 9 ans, dont 50% de filles.

Les autres composantes visent trois groupes cibles : les écoliers travailleurs, les travailleurs de 10-14 ans et les enfants travailleurs de 15 à 17 ans. Des sensibilisations doivent mener au retrait total ou partiel du travail de ces enfants.

Les **écoliers travailleurs** (âgés de 8 à 14 ans) seront ainsi libérés pour être plus réguliers à l'école et pour un soutien scolaire à raison de deux séances par semaine, qui servira à les remettre à niveau.

Les **travailleurs de 10-14 ans** qui ont déjà quitté l'école bénéficieront d'une formation non formelle pour permettre leur réinsertion à l'école. Pour encourager leur inscription les enfants recevront les fournitures scolaires et participeront aux mêmes activités culturelles et sportives que les élèves de l'école formelle.

Les enfants **travailleurs de 15 à 17 ans** sont déjà trop âgés pour être réinsérés à l'école formelle. Ils bénéficieront alors de la même formation non formelle que les autres enfants travailleurs et puis d'une formation professionnelle. L'association Maison Familiale Rurale apportera son expérience en matière d'organisation des ateliers de formation professionnelle, en collaboration avec l'Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail et l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (pour les formations agricoles). A la fin de la formation les ONG aideront les enfants à trouver un emploi ou à élaborer un microprojet.

A chaque site un enseignant/animateur sera chargé aussi bien des activités de soutien scolaire que de l'éducation non formelle et de l'organisation des visites de sensibilisation aux familles.

Les outils du programme **SCREAM** seront pris en considération pour la préparation et l'élaboration du programme en concertation avec les instituteurs au niveau de chaque école.

Le tableau suivant montre le nombre d'enfants ciblés par les cinq composantes plus la sensibilisation et mobilisation sociale. L'on remarque que le taux d'enfants à retirer est plus bas que celui des enfants qui seront prévenus du travail ; selon les objectifs du programme le taux devrait être pareil pour les deux cibles.

	AMOUD		IMGOUN		AL WIFAK		TOTAL
Sensibilisation	160	150	190	190	70	70	830
Enfants (4-5)	50	40	80	80	30	30	310
Ecoliers (6-9)	50	50	70	70	40	40	320
Ecoliers travailleurs (8-14)	90	90	100	100	40	40	460
Enfants travailleurs (10-14)	20	40	60	20	30	10	180
Enfants travailleurs (15-17)	20	50	40	20	30	10	170
TOTAL	390	420	540	480	240	200	2270

L'association *Migrations et Développement* apportera son expertise pour :

- ❖ la conception et la mise en œuvre de la composante sensibilisation et mobilisation ;
- ❖ la formation et l'accompagnement des différents intervenants au niveau local ;
- ❖ l'identification, la formation et l'accompagnement des animateurs ;
- ❖ l'appui de l'association pour la mise en œuvre, la gestion des activités et l'établissement des rapports périodiques.

En plus, cette ONG intervient depuis longtemps dans la zone avec des projets communautaires d'électrification, d'agriculture, d'élevage et d'aménagement en eau potable. Elle continuera ces efforts dans ce sens et pourra donc, en élaborant des projets dans les sites d'intervention de l'IPEC, renforcer les résultats de la lutte contre le travail des enfants.

L'administratrice nationale de l'IPEC Maroc veillera à la coordination des activités concernant le travail des enfants avec les initiatives en cours et prévues des secteurs sociaux, en particulier celles dans les

domaines de l'allégement de la pauvreté. Dans la mesure du possible, l'IPEC misera sur ses investissements dans l'action directe pour mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des communautés ciblées. Dans ce cadre l'IPEC collabore déjà avec le président de la Fédération Nationale des Associations de Micro Finance pour des activités de sensibilisation de ses membres. Le but des activités est que les associations intègrent la lutte contre le travail des enfants dans les sensibilisations de leur clientèle.

En fin de compte, l'IPEC et le Ministère du Travail ont comme objectif la constitution de partenariats stratégiques avec les institutions rurales de micro finance et avec le Ministère de l'Agriculture de façon à ce que leurs agents vulgarisateurs puissent fournir des services d'aide génératrice de revenus (crédit, information et assistance technique) aux villages ciblés.

Évaluation par le consultant

LES POINTS FORTS

Le **processus participatif** qui a conduit aux programmes d'action porte déjà fruit, dans la mesure où les parents, les autorités locales et provinciales, les responsables d'écoles et les enfants sont visiblement mobilisés et intéressés par les projets. Dans l'exécution et le suivi des projets aussi, la participation communautaire sera sollicitée. Ceci contribuera à la pérennisation des résultats.

Lors de la réunion du **Comité directeur** à laquelle j'ai assisté, et au cours de divers entretiens individuels, j'ai pu constater le grand intérêt qu'accordent les membres du comité à la lutte contre le travail des enfants. La volonté s'exprime concrètement par la résolution de se réunir plus souvent et d'intervenir directement sur le terrain si nécessaire. La plupart des membres sont bien informés des problèmes relatifs au travail des enfants grâce, d'une part, à la sensibilisation continue par l'équipe IPEC, et d'autre part, au guide sur le travail des enfants qui se trouvait sur le bureau de chacun.

On se rend compte que ce genre de collaboration entre des officiels du gouvernement et les ONG est relativement nouveau et que les partenaires ont toujours besoin de découvrir les meilleurs moyens d'optimiser leurs relations de travail. L'équipe d'IPEC est cependant très bien équipée pour guider le comité directeur pendant ce processus.

Le grand atout de l'action directe dans la province de Taroudant est l'appui dont bénéficient les associations locales de la part de l'ONG **Migrations et Développement**. Comme mentionné ci-dessus, cette ONG est très présente dans les *douars* et a déjà une grande expérience dans la région. La possibilité de combiner les projets de l'IPEC avec d'autres (eau potable, électrification, AGR avec des associations féminines) crée deux avantages :

- ❖ ces projets offrent des alternatives pour le travail des enfants (AGR, eau potable sur place)
- ❖ ces projets donnent une valeur ajoutée aux interventions de l'IPEC, étant donné qu'ils arrivent aux villages par le même biais.

L'appui, en outre, que M&D donne aux associations locales permet un accroissement des capacités réel, ce qui contribue considérablement à la durabilité des résultats des projets.

Un **conflit** au sein de l'association **Imgoun** empêchait l'ONG de démarrer son Programme d'action au moment de la visite d'évaluation. Lors d'une réunion avec une délégation du bureau exécutif de l'association, nous avons pu comprendre qu'il s'agissait d'un conflit politique dans la communauté, qui

date de plusieurs années et qui fait que l'association était sur le point de se diviser en deux factions. La délégation présente voulait résoudre le problème en créant une nouvelle association, mais ceci n'était évidemment pas une solution acceptable pour l'IPEC. Entre temps, une délégation du Comité directeur régional a proposée d'intervenir, parce qu'étant bien au courant de la situation locale. Une réunion a eu lieu le 27 mai en présence également de *Migrations et Développement*, à laquelle les participants ont décidé d'organiser une assemblée générale extraordinaire pour renouveler le bureau de l'association Imgoun. Cette assemblée s'est tenue le 17 juin dernier. Le bureau a été renouvelé et les activités de projet vont bientôt démarrer. *Migrations & Développement* en collaboration avec le Comité Directeur Régional ont donc résolu avec succès ce problème assez délicat, et ont ainsi fait preuve de leur capacité de coordination.

LES DEFIS

Les programmes d'action ont commencé avec un grand **retard** (8 mois par rapport au calendrier initial), qui est surtout dû à la lourdeur de la procédure administrative de l'IPEC.

- ❖ IPEC Genève a récemment cherché à alléger la procédure d'approbation technique. Ceci est encourageant, même s'il y a toujours plusieurs personnes qui interviennent et que les commentaires sont peu concertés. A mon avis, le processus pourrait être encore plus efficace. Des mesures possibles sont:
 - Designner un personnel de réserve qui pourrait remplacer, en cas d'absence, ceux qui sont responsables du processus d'approbation;
 - Séparer les processus: les projets pourraient être approuvés et toutes les procédures de sous contrats pourraient démarrer avant que toutes les corrections techniques soient faites (les commentaires pourraient être classées en fonction de ce qui est indispensable et ce qui l'est moins);
 - Après, les bureaux nationaux qui se sont montrés capables, surtout en ce qui concerne les procédures financières, pourraient être dotés de plus de responsabilité;
 - Différentiation des processus d'approbation: quelques éléments (avec des niveaux de financement moins élevés) peuvent se contenter de procédures plus simples et qui impliquent moins de structures.
- ❖ Une autre cause du retard est l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion financière par le BIT en janvier 2005, ce qui a empêché le déblocage de fonds pendant plusieurs mois. Ce problème était en dehors du contrôle de l'IPEC, mais il montre sa dépendance de l'institution mère (BIT).
- ❖ La dépendance d'IPEC Maroc du PNUD pour les paiements a également joué un rôle ; les virements ne sont souvent effectués qu'après un mois ;
- ❖ Le dernier retard enfin est créé par les banques marocaines : il y a fréquemment un décalage d'un mois entre le virement par le PNUD et la réception des fonds par l'ONG.
- ❖ Par contre, le calendrier tel que conçu dans le programme au Maroc, ne prévoyait aucun délai spécifique pour la période d'approbation.

Recommandation

D'un côté, bien sûr, IPEC Genève doit continuer à fournir des efforts afin d'alléger les procédures, mais de l'autre côté, étant donné que ses marges de manœuvre sont limitées, les responsables de la conception des programmes feraient mieux de tenir compte des retards dans les calendriers.

Les enfants (**bénéficiaires**) n'ont pas été associés à l'élaboration des programmes d'action; ce qui est dû en partie au fait que la partie action avait déjà été planifiée en détail dans le document de projet. D'un autre côté, et cela concerne les mamans aussi, il s'avère socialement et politiquement inconcevable que les enfants participent dans les associations villageoises en même temps que les (hommes) adultes. Cela veut dire qu'ils ne seront pas non plus associés à la surveillance du projet. Il est de ce fait important que leurs points de vue sur leurs besoins, leurs contraintes et leurs choix soient demandés par les professeurs et les personnels de projet pendant la durée du projet. C'est en tout cas cela l'intention de l'équipe d'IPEC.

La visite de terrain a relevé un **absentéisme** très important **des enseignants**; dans certaines écoles les éducateurs étaient plus souvent absents que présents. C'est une situation grave qui contribue fortement à l'abandon scolaire et par conséquent au travail précoce des enfants. Il y a des multiples causes pour ce phénomène :

- ❖ le niveau faible des salaires des enseignants,
- ❖ le manque d'équipement des écoles,
- ❖ le fait que la vie au *douar* est considérée peu attrayante pour les enseignants,
- ❖ le fait que le lieu d'affectation ne relève pas du choix de l'enseignant,
- ❖ l'impossibilité pour les institutrices de se marier dans les *douars* et enfin :
- ❖ le peu d'effort fourni par l'inspection de l'enseignement (et peut être aussi le manque de moyens) de se déplacer en campagne pour faire son travail d'inspection.

Recommandation

Pour ne pas mettre en cause les résultats futurs des programmes d'action, il est nécessaire que l'IPEC et le délégué provincial du Ministère de l'Education Nationale – qui est membre du Comité directeur régional- prennent action contre ce fléau en :

- ❖ renforçant l'inspection (et aussi en responsabilisant les enseignants pour les résultats des élèves),
- ❖ améliorant les conditions de travail des enseignants et en
- ❖ sensibilisant les éducateurs sur l'importance de l'enseignement dans la lutte contre le travail des enfants.

Les **distances** entre les divers *douars* et l'école posent problème pour les enfants du préscolaire : les enfants seuls ne peuvent pas couvrir les 3 à 4 kilomètres sur des pistes montagneuses, tandis que les mères n'auront pas toujours le temps de les accompagner. La solution proposée pour l'instant par Al Wifak en Amoud est que les éducatrices aillent dans chacun des *douars* pour enseigner les enfants sur place. Ceci aura bien sûr des conséquences pour le nombre de locaux à aménager. Une autre possibilité aurait été de trouver un volontaire dans le douar qui accompagnerait les enfants à l'école et les ramènerait à la maison.

Certains *douars* se caractérisent par une **absence** notable **de garçons**. Les options de travail étant minimales au village, ces derniers partent dans des villes aussi lointaines que Marrakech ou Casablanca pour y trouver de l'emploi dans le tourisme ou les pâtisseries. Il est clair que les ONG ne pourraient guère retirer du travail des enfants qui habitent si loin. Les activités de retrait se limiteront donc au travail agricole et domestique qui se fait au *douar* même.

L'absence des garçons aura d'ailleurs des conséquences sociales importantes. Certains reviendront, mais vu le nombre de jeunes femmes non mariées dans ces *douars* il n'y en a pas mal qui restent en ville. Les femmes qui ont déjà dépassé l'âge de vingt ans risquent de ne plus se marier. Elles n'auront pas d'autre avenir que de continuer leur travail dans le foyer de leurs parents.

Dans chaque site un **Comité de suivi** composé de représentants de l'association, des autorités communales, de l'école et des parents sera chargé de suivre de près le progrès du projet. Malgré les avantages évidents de cette approche participative, l'inconvénient est que ces comités seront composés uniquement d'hommes, tandis que les femmes sont beaucoup plus impliquées dans l'éducation des enfants. Apparemment l'idée que les femmes participent au comité sur le même pied d'égalité que les hommes n'est pour l'instant pas concevable.

Recommandation

En attendant que les femmes puissent être acceptées au sein des comités, il est important de trouver un moyen de les consulter avant les prises de décisions. Ceci peut se faire de façon informelle ou même de façon formelle à travers un forum consultatif relevant de l'association locale des femmes par exemple.

EVALUATION DES BUDGETS

Dans le budget de Migrations & Développement, le montant réservé pour les salaires et le fonctionnement du bureau est relativement élevé : 63% de la contribution de l'IPEC et 47% du budget total (inclus la contrepartie par l'ONG). Les salaires et les frais de bureau me paraissent un peu au dessus de la moyenne (surtout pour des zones rurales), mais pas excessifs. Le taux se justifie par le fait que les activités proposées par M&D consistent surtout en appui technique et formation, donc en ressources humaines.

Les budgets d'Amoud, Al Wifak et Imgoun sont très comparables et étaient pour la plus grande partie déjà prévus en détail dans le document de projet du programme. Il y a un peu de variation au niveau des petits projets de développement communautaires, dû au fait que les activités diffèrent. Ensuite, la plus grande variation se trouve au niveau de la contrepartie communautaire : elle varie de 13 à 23 pour cent (voir tableau ci-dessous). Dans tous les cas elle est substantielle.

	Contribution d'IPEC	Contribution de l'ONG	Budget total	Pourcentage contrepartie
Amoud	49 266.86 \$	7 422.67 \$	56 689.53 \$	13%
Al Wifak	31 133.99 \$	9 392.91 \$	40.526.90 \$	23%
Imgoun	59 541.77 \$	18 098.50 \$	77 640.27 \$	23%

Les budgets me paraissent généralement suffisants, à part le fait qu'aucune réservation n'a été faite pour le travail des comités locaux de suivi, exceptés les coûts de transport du M&D (dans leur budget). Ceci semble être une omission sauf si leur travail n'entraîne pas de coûts.

7.2 La région du Gharb

Les objectifs

A la fin du projet, au moins 2500 enfants auront été empêchés de pratiquer les PFTE ou en auront été retirés et des services de réadaptation auront été fournis dans 20 villages ciblés (objectif 4).

- ❖ Les PFTE sont identifiées dans les villages ciblés à travers des études préliminaires (résultat 4.1) ;
- ❖ Les communautés sont mobilisées et participent à des activités de retrait et de prévention ; comme outil de mobilisation des petits projets de développement communautaires seront élaborés et un Comité directeur régional sera établi (résultat 4.2) ;
- ❖ Des services éducatifs sont fournis aux enfants qui ont été retirés ou empêchés d'exercer les PFTE (résultat 4.3) ;
- ❖ Au moins 500 familles bénéficient de la génération de revenus et / ou d'activités d'acquisition de compétences (résultat 4.4).

Caractéristiques de la zone d'intervention

Comme mentionné en début du chapitre, les habitants de la région du Gharb sont essentiellement Arabes et travaillent surtout comme ouvriers dans des grandes fermes irriguées. Si la province de Taroudant se caractérise par un niveau très élevé d'organisation sociale, le tissu associatif au Gharb est plutôt faible. La région est riche comparée aux autres régions du Maroc, mais la population ouvrière reste pauvre.

Le Gharb consiste en deux provinces : la province de Kénitra et la province de Sidi Kacem. Le Wali (premier responsable) de la région, est en même temps gouverneur de Kénitra. Pour l'instant un programme d'action a été développé pour la commune de Amer Seflia, qui relève de la province de Kénitra et un autre pour la commune de Khénichet (province de Sidi Kacem).

Indicateurs socio-économiques des deux communes :

Khénichet	
Population communale	19.822
Nombre de ménages	3.057
Taux d'analphabétisme	64 %
Taux de chômage	28 %
Taux de scolarisation enfants de 6-11 ans est de	80 %
dont les filles	45 %
Taux d'abandon des enfants du primaire	5 %
Taux de logements pourvus d'électricité	27 %
Taux de logement reliés à l'eau courante	25 %
Amer Seflia	
Population communale	36.192
Nombre de ménages	4.741
Taux de scolarisation des enfants de 8-13 ans	30,70 %
Taux de chômage	9,46 %
Taux de logements pourvus d'électricité	7,69 %
Taux de logements reliés à l'eau courante	2,70 %

L'économie dans les deux communes est essentiellement basée sur l'élevage, l'agriculture et la production de bois. De ce fait, les garçons sont engagés dans des travaux champêtres, l'élevage,

l'entretien des écuries et du port d'eau. Les filles, quant à elles, sont souvent employées comme petites bonnes et envoyées dans les grandes villes.

Le fléau du travail des enfants est très répandu dans les deux communes. Les enfants travaillent en grand nombre au niveau du secteur agricole, aussi bien dans les grandes fermes structurées que chez leurs parents. Ils sont surtout sollicités lors de la récolte des fraises, des oranges, des cornichons et des olives.

Lors de son expérience dans le développement local, l'Organisation Scoutisme Mohammedia Marocaine, OSMM, a eu l'occasion de réaliser quelques enquêtes et études locales. Dernièrement, l'association évalue la situation à **Amer Seflia** comme suit :

- ❖ Près de 80 % des parents sont analphabètes ;
- ❖ Plus de 70% des parents ignorent le droit des enfants à la scolarisation ;
- ❖ Près de 60 des enfants (surtout les fillettes) âgé(e)s de 6 à 8 ans sont non scolarisés même si la majorité des *douars* disposent d'écoles primaires et d'éducateurs ;
- ❖ Près de 65 % des filles âgées de 11 à 13 ans abandonnent l'école dès la 6^{ème} année à cause de l'éloignement des collèges ;
- ❖ 25% des écoles doivent être réaménagées (absence de toilettes, état des salles, manque de clôtures pour les écoles...)
- ❖ Près de 50% des filles âgées de 8 à 16 ans travaillent dans les grandes villes dans les services domestiques.

Ce qui a été réalisé

Afin de préparer le lancement du programme dans la région du Gharb, plusieurs visites de prospection préliminaires ont été effectuées. Ces visites avaient pour objectifs de rencontrer les autorités locales, les associations partenaires potentielles ainsi que l'identification des sites d'intervention.

Après des entretiens préparatifs avec les délégués de l'emploi, de l'éducation et de l'office de l'agriculture, dans chaque province l'équipe de l'IPEC s'est réunie avec ces mêmes délégués et le gouverneur. Les deux Comités Directeur Régionaux ont ainsi été mobilisés, mais pas encore officialisés.

Le Wali (et gouverneur de Kénitra) a d'ailleurs fait savoir que pour lui la lutte contre le travail des enfants n'est pas une priorité. Heureusement que les autres membres du futur Comité directeur, ainsi que le gouverneur de Sidi Kacem étaient plus positifs. Ce dernier et le délégué de l'emploi de Sidi Kacem ont fourni beaucoup d'efforts pour identifier des partenaires pour l'action directe. Inopportunistement ils ont été récemment remplacés.

La faiblesse du tissu associatif dans la région est vite apparue comme une véritable contrainte que pourrait rencontrer le lancement du projet dans cette province. L'équipe n'a pas pu identifier des associations qui remplissent tous les critères d'expérience et de gestion. Les ONG qui ont de l'expérience dans le travail avec les enfants ne sont pas assez qualifiées coté gestion ; il n'y a pas aussi d'ONG comme M&D qui pourrait appuyer les associations dans la mise en œuvre des projets.

Cependant, pour l'instant deux ONG ont été retenues pour la mise en œuvre de programmes d'action : « l'Organisation Scoutisme Mohammedia Marocaine » dans la province de Kénitra, sur

recommandation de plusieurs autorités, et « Al Manar » dans la province de Sidi Kacem. Elles ont exécuté les enquêtes de base dans neuf *douars*. Des documents de projet préliminaires ont été élaborés en août 2004, mais jusqu'à présent l'IPEC hésite à s'engager définitivement.

Les deux organisations ont de l'expérience avec des activités ponctuelles pour la jeunesse, telles que des colonies de vacances et des sensibilisations. Le Scoutisme en outre a réalisé des projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle en partenariat avec le Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et l'Education non Formelle, et des foyers de jeunes filles rurales, soutenus par le comité de soutien de la scolarisation des filles rurales. Les ONG connaissent bien l'environnement et leur cible, mais elles manquent l'expérience et l'équipement requis pour la gestion d'un projet de développement.

En attendant une décision définitive, le Scoutisme et Al Manar ont bénéficié de l'atelier SCREAM organisé par l'IPEC à Rabat. A la suite de cette formation les deux ONG ont soumis chacun un Mini Programme pour pouvoir mettre en œuvre l'outil de sensibilisation. Al Manar a commencé l'exécution du projet en avril 2005, tandis que le Scoutisme avait démarré en mai. Les deux ONG affirment que l'outil est bien reçu par les enfants et que ça les aide à s'exprimer.

Ce qui reste à faire

Les documents de projets doivent donc être finalisés et approuvés, les comités directeurs officialisés, et les programmes d'action exécutés. Le plus important, pour le moment, est de trouver une solution pour la gestion des projets.

Le projet pour le Scoutisme tel qu'il est décrit maintenant, vise 1525 enfants pour la prévention et le retrait, avec un coût total de 312 000 \$. Le projet d'Al Manar vise 660 enfants et le coût est de 111 598 \$. Ces montants sont bien en dessus des budgets élaborés à Taroudant et sont de surcroît difficilement gérables pour des ONG qui n'ont jamais exécuté un projet de cette envergure. L'IPEC a proposé deux solutions dans le dernier rapport technique : soit d'avoir une représentation permanente de l'IPEC au Gharb pour pouvoir appuyer de près les ONG, soit de se retirer tout à fait de la région pour augmenter l'effectif à Taroudant. La première solution demande une révision du budget du programme; la deuxième solution est tellement radicale que le bailleur de fonds demande une requête formelle pour une révision de projet.

Évaluation par le consultant

Lors de la visite sur le terrain nous avons rencontré les responsables des deux ONG dans leurs locaux, et à Kénitra nous avons visité deux centres d'accueil du Scoutisme pour des filles au collège.

L'impression que j'ai des deux ONG est qu'elles sont sérieuses, très motivées pour lutter contre le travail des enfants et pour accroître leurs capacités avec l'aide de l'IPEC. Elles ont déjà un lien fort avec les communautés dans lesquelles elles comptent travailler.

Le Scoutisme a plus d'expérience dans la gestion de fonds qu'Al Manar. La plus grande somme gérée par cette organisation est de 20 000 \$. Ceci donne un petit avantage, même s'il faut se rendre compte qu'il s'agissait uniquement de salaires, chose bien plus facile à gérer que les budgets de l'IPEC. Les budgets avec lesquels Al Manar travaille sont très minimes et ne lui donne pas l'expérience requise.

La comptabilité des deux ONG est transparente, mais très élémentaire. Les organisations ne sont pas auditées et Al Manar notamment aura besoin d'une formation dans ce sens.

Ni l'une ni l'autre n'a de l'expérience dans la gestion de projets proprement dits : le suivi du progrès à travers des indicateurs, l'emploi d'un cadre logique, des rapports techniques et financiers ponctuels, etc. Aussi dans ce sens ils auraient besoin d'une formation et d'un appui régulier.

Je suis convaincue que l'IPEC Maroc a fait suffisamment de recherches pour pouvoir identifier les meilleurs partenaires dans la région du Gharb. Du point de vue de l'accroissement des capacités locales il serait dommage de ne pas travailler avec ces ONG, surtout qu'elles sont prêtes à apprendre le nécessaire. A cela s'ajoute que si on abandonne la région à cause de son faible tissu associatif, cette situation ne s'améliorera jamais.

D'un autre côté, il est clair que le Scoutisme et Al Manar auront besoin d'un appui fort et régulier et de formations afin de pouvoir bien exécuter les projets.

Recommandation

Je propose que le budget pour le Gharb soit révisé de sorte que :

- ❖ Il permette des formations pour les ONG
- ❖ Il permette un appui régulier sur place, s'il le faut par le recrutement d'un agent de terrain, ne serait ce que pour une période limitée
- ❖ L'effectif total de 2500 enfants (et le nombre de *douars* à couvrir) soit réduit pour permettre les dépenses mentionnées plus haut et créer des objectifs raisonnables pour les ONG peu expérimentées

Eventuellement on pourrait envisager une certaine augmentation de l'effectif dans la province de Taroudant, mais là je pense qu'il faudrait agir avec prudence pour ne pas compromettre la qualité en faveur de la quantité. Après tout, il s'agit bien de programmes pilotes, dont le premier objectif est de tester des stratégies dans la lutte contre le travail des enfants.

7.3 La durabilité des interventions

L'approche participative contribuera de façon importante à la durabilité de l'action directe, aussi bien au niveau régional, qu'au niveau communautaire. Les contributions financières et en nature substantielles des communautés portent à croire qu'ils s'approprient les projets et qu'ils y accordent de l'importance. Cette impression m'a été confirmée lors de la visite de terrain : la réception par les habitants des *douars* était chaleureuse et enthousiaste.

Un autre aspect qui aura un impact sur la viabilité est l'accroissement des capacités de part l'appui de l'IPEC et - au Taroudant- *Migrations & Développement*. Cet aspect est assuré au Taroudant avec la structure que l'IPEC a pu mettre en place dans la province : un comité directeur proactif et engagé, en combinaison avec l'appui technique fourni par M&D. La résolution du problème à Imgoun fait preuve de la bonne collaboration entre les deux et de leurs capacités respectives. Pour la région du Gharb, il faudra que l'IPEC trouve un moyen de fournir le même genre d'appui aux ONG, pour permettre aux capacités de s'accroître.

Cependant, comme je l'ai déjà remarqué avant, il y a deux faiblesses potentielles :

- ❖ La continuité des services directs n'est pas assurée. Elle dépend pour l'instant uniquement de la volonté et la capacité des communautés d'assumer les frais des salaires des éducateurs, du matériel scolaire, l'entretien des écoles, ainsi que des fournitures. Une bonne stratégie de fin de projet (*phase-out*) devrait être élaboré pour préparer les communautés à cette situation.
- ❖ Pour une véritable durabilité il faudra que le gouvernement fasse des efforts pour améliorer le système scolaire, l'inspection du travail et de l'enseignement, aussi bien que les conditions de vie dans les zones rurales.

Une grande partie de l'impact potentiel de l'action directe dépendra des évolutions dans ces deux domaines.

8

Création de systèmes communautaires de surveillance du travail des enfants

8.1 Les objectifs

Création de systèmes communautaires de surveillance du travail des enfants (Objectif 5)

- ❖ Création de partenariats pour le SSTE (*Résultat 5.1*)
- ❖ Elaboration d'outils de surveillance (*Résultat 5.2*)
- ❖ Dissémination du modèle (*Résultat 5.3*)

Il s'agit ici d'une composante du programme qui relève surtout de l'IPEC Genève et qui fait partie des Time Bound Programmes partout dans le monde. Au niveau local, la SSTE est utilisée pour déterminer s'il y a des travailleurs enfants, pour les écarter du danger et les intégrer dans les écoles ou leur trouver une alternative similaire. En tant que partie d'un système national plus élargi, la SSTE fournit des informations cruciales sur les tendances du travail des enfants, pour guider les personnes dans le gouvernement et dans les agences partenaires qui oeuvrent dans le domaine du travail des enfants, ainsi que les personnes dont le travail comporte le potentiel d'éviter ou de réduire les risques auxquels les enfants sont exposés.

L'IPEC Maroc se propose de créer un système de suivi à plusieurs niveaux. Au niveau villageois il y aura des équipes de surveillance qui seront composées entre autres d'instituteurs, de dirigeants communautaires élus et de chefs religieux. Ces équipes doivent jouer un rôle de collecte de données (quels sont les enfants non scolarisés, pour quelles raisons, quelles sont les conditions d'emploi des enfants travailleurs ?) et de protection sociale : ils feront pression sur les familles pour qu'elles envoient leurs enfants à l'école et/ou les inscrivent dans d'autres activités disponibles, telles que les programmes de formation extrascolaire ou professionnelle. La prise en charge locale garantira la durabilité du système de surveillance.

Ensuite, au niveau des provinces, les gouverneurs seront nommés coordinateurs du SSTE et seront responsables de la collecte des données et de leur transmission à la future Cellule du travail des enfants au sein du Ministère du travail, afin qu'elles soient compilées dans les statistiques nationales et puissent être utilisées pour guider les politiques et les programmes Nationaux sur le Travail des Enfants.

Tout au long du projet et de la mise en oeuvre du SSTE communautaire, l'IPEC recueillera les leçons apprises et les bonnes pratiques. A la fin du projet, un atelier sera organisé dans chaque région afin de partager les expériences au sein des villages ciblés. Un rapport final comprenant les directives sur la manière de mettre en oeuvre le SSTE dans les villages ruraux du Maroc sera préparé.

8.2 Ce qui a été réalisé

L'IPEC a commencé à nouer des partenariats pour l'échange d'information (notamment avec l'UNICEF et MSI/ADROS) et pour la mise en place du système de surveillance (Comités directeur régionaux, équipes de suivi dans les sites d'intervention). Mais en principe ce volet a été reporté jusqu'après le démarrage des programmes d'action.

En septembre un expert en SSTE viendra appuyer l'équipe de l'IPEC Maroc pour la mise en œuvre de ce volet. L'IPEC prévoit l'élaboration d'un outil de suivi pour les *douars* dans lesquels elle travaille et l'organisation d'un atelier après une phase test de l'outil.

8.3 Evaluation par le consultant

L'idée d'un système de surveillance du travail des enfants est intéressant, mais le passage de la phase pilote à l'échelle nationale -l'objectif final de ce volet, même si ce n'est pas dans le cadre du programme -, ne sera pas sans problèmes :

- ❖ Il est moralement difficile de mettre en place des équipes de surveillance en dehors des sites d'intervention sans pouvoir fournir des alternatives au travail des enfants (appui à la scolarisation, formation professionnelle, école non formelle, AGR pour les parents, etc.)
- ❖ La structure de surveillance telle qu'elle est maintenant, a été conçue pour les zones rurales, composées de petits villages ; il faudra imaginer une structure adaptée pour pouvoir suivre le travail des enfants dans les villes.
- ❖ L'unité du travail des enfants au sein du Ministère du travail n'existe pas pour le moment. Il faudra qu'elle soit opérationnelle et bien outillée si elle doit assumer la coordination d'un système national de surveillance.
- ❖ Le gouvernement n'a pas attribué de ligne budgétaire pour la lutte contre le travail des enfants, ce qui sera nécessaire pour couvrir le coût de l'entretien d'un système national de surveillance

Ce dernier point pourrait peut-être être résolu quand le Plan National de l'Enfance (écrit par un comité interministériel) sera finalisé et que des fonds seront libérés pour les enfants. Ce plan prévoit d'ailleurs un système plus compréhensif de suivi des enfants.

Recommandation

On ne pourra envisager un système de surveillance à l'échelle nationale que quand la lutte contre le travail des enfants au Maroc aura dépassé la phase des programmes pilotes, et que le pays sera en mesure de fournir des alternatives.

QUATRIEME PARTIE

Conclusions et recommandations

9

Conclusions

9.1 Généralités

- ❖ Il y a assez de volonté politique pour combattre le travail des enfants ;
- ❖ L'équipe IPEC et ses partenaires sont compétents et ont établi des collaborations fructueuses ;
- ❖ Beaucoup de résultats importants ont été réalisés.

De l'autre côté:

- ❖ Il y a un certain nombre de défis à relever ;
- ❖ Il y a eu des retards ;
- ❖ La volonté politique a besoin de se concrétiser.

9.2 La conception du Programme

La méthode **SPIF** a été certainement utile en ce sens qu'elle a permis un bon processus de conception participatif, qui a eu comme résultat un document de projet très bien écrit. Les schémas du SPIF aident à montrer les différents éléments du programme en relation avec des facteurs externes, sauf que les flèches entre les cases sont souvent arbitraires: elles veulent dire différentes choses dans des différents contextes (tels '*conduit à*', '*facilite*'). Elles pourraient tout aussi être placées différemment.

Le **document de projet** est globalement adéquat: il est clairement structuré, bien écrit et bien documenté. Le budget est détaillé et fondé. Le programme répond aux besoins actuels et de la situation au Maroc. Un certain nombre d'éléments ont besoin d'amélioration:

- ❖ Les indicateurs manquent de spécificité et ne sont pas bien liés aux objectifs et résultats du programme. En conséquence de quoi il est difficile de lire, à partir des rapports techniques, l'avancement vers les objectifs.
- ❖ Dans le plan de travail le temps nécessaire pour l'approbation des programmes d'action n'était pas prévu.

En ce qui concerne la viabilité du programme, je me demande si l'accent ne doit pas être mis plus sur le volet national que sur l'action directe, afin de favoriser de façon notable la réforme éducative au lieu des services directs qui sont difficiles à maintenir.

L'équipe d'IPEC a établi une collaboration fructueuse avec différentes organisations, dont notamment MSI/ADROS et l'UNICEF. Ceci a permis à l'IPEC de générer plus de ressources et d'atteindre des résultats qui dépassent même les objectifs.

La **communication** avec le siège et le bureau du BIT en Algérie a été avantageuse, mais pas toujours efficace. De longues procédures d'approbation ont causé de grands retards dans l'action directe et la sensibilisation. Ces procédures pourraient être plus simples, surtout dans le cas de ce programme dont le document était déjà assez détaillé.

9.3 La mise en oeuvre

LA SENSIBILISATION

Le volet sensibilisation a été un grand succès. Une collaboration unique entre l'IPEC, le MSI/ADROS et l'UNICEF a conduit à une **stratégie commune de communication**. Le produit final de cette stratégie sera la série télévisée de 30 épisodes qui aura des éléments de sensibilisation sur le travail des enfants. Aussi profitable a été le point focal media qui a permis de renforcer la stratégie de communication et de former des journalistes sur les problèmes du travail des enfants.

SCREAM, l'outil de sensibilisation d'IPEC a été présenté aux partenaires, adapté à la situation locale de manière très participative, traduit en arabe, et est maintenant testé par 13 ONG. Il a été très bien reçu, aussi bien par les partenaires que par les bénéficiaires. Cependant, il est regrettable qu'il ait fallu 8 mois pour avoir le financement des mini programmes de SCREAM. Cela était dû à la bureaucratie habituelle, qui n'était pas vraiment nécessaire dans ce cas présent : dans le document de projet bien détaillé, le coût du matériel de sensibilisation de SCREAM avait déjà été bien spécifié.

LA BASE DE CONNAISSANCE

La plupart des activités prévues pour ce volet ont été reportées à des dates ultérieures, mais l'identification des **bonnes pratiques** a commencé récemment. Un consultant a questionné les ONG partenaires sur leurs bonnes pratiques et présentera bientôt son rapport. Cependant, je trouve dommage que cela ait été fait sur la base de longs questionnaires que les ONG devaient remplir. J'aurais préféré une méthode plus active de collecte d'information, ainsi que la prise en compte des expériences du bureau d'IPEC.

Une activité qui ne fait pas, strictement parlant, partie de ce volet mais qui tombe néanmoins sous la coupe de diffusion de l'information est la réalisation de l'excellent **guide sur le travail des enfants**. Cet outil pratique pour les partenaires et décideurs a été largement distribué en 3000 exemplaires aux partenaires et aux membres de l'administration : les députés, les gouverneurs de provinces et les municipalités.

LE RENFORCEMENT DE CAPACITES

Une **liste de travaux dangereux** a été établie et fut rendue officielle le 3 janvier 2005. La liste constitue un bon début, mais a besoin d'être complétée.

Il y a eu du renforcement de capacité au niveau du **Comité Directeur National**, mais avant que l'IPEC puisse faire plus, le CDN a besoin de réfléchir sur son rôle et son fonctionnement dans l'avenir. L'idéal serait que le CDN devienne un organe de coordination fort dont le programme et l'existence ne

dépendent pas de la présence de l'IPEC. La plupart des membres m'ont dit que si l'IPEC devait quitter le Maroc aujourd'hui, les chances de survie du CDN seraient minces.

La création d'une **Cellule du travail des enfants** a été jusqu'à présent reportée par le Ministère du Travail, de même qu'aucun budget n'a été alloué à la lutte contre le travail des enfants. Le point focal travail des enfants représente une seule personne qui a été active, mais pour qui le travail des enfants est une tâche parmi tant d'autres.

La **formation des inspecteurs du travail** a aussi été reportée car il s'est avéré difficile de programmer une session. L'équipe d'IPEC compte intégrer la session du travail des enfants avec une autre formation, faisant ainsi d'une pierre deux coups.

IPEC devait aussi tester et reproduire, au cours de ses programmes d'action, de **nouveaux matériels des programmes de formations** non formels orientés vers l'agriculture du Ministère de l'éducation. Comme les matériels n'ont pas encore été créés, l'IPEC n'a pas encore été capable de mettre à exécution ce volet.

La mise en exécution de ce volet est entravée par le **manque d'activité gouvernementale**. Ceci s'applique aussi bien au Ministère du Travail, qu'à celui de l'Éducation et de la Jeunesse. Cependant une action décisive est une nécessité absolue si le combat contre le travail des enfants doit être porté au delà du niveau de projet, pour devenir une partie intégrante de la politique marocaine. Il serait dommage que le gouvernement ne profite pas des opportunités offertes par l'IPEC et de l'excellente assistance technique que l'équipe d'IPEC peut fournir.

PROGRAMMES D'ACTION : TAROUDANT

Un Comité Directeur Régional a été mis sur pied et est fonctionnel maintenant depuis un peu plus d'un an. Ses membres sont très motivés et ont décidé de se rencontrer plus souvent pour pouvoir surveiller de près les progrès faits par les ONG sur le terrain.

En collaboration avec le Comité Directeur, quatre ONG ont été identifiées pour mettre à exécution des programmes d'action. Trois d'entre elles doivent exécuter des activités pour la prévention et le retrait des enfants du travail, ainsi que pour leur réinsertion à l'école dans 19 villages (*douars*). La quatrième ONG, qui est plus grande et expérimentée, va surtout fournir une assistance technique aux trois autres et contribuer ainsi au renforcement de leurs capacités.

Les trois ONG locales ont fait des enquêtes de base dans chacun des villages, et les activités de mise à exécution viennent de commencer.

Comme éléments intéressants on peut noter les processus participatifs à la suite desquels les communautés semblent vraiment intéressées aux projets, le renforcement de capacités par la quatrième ONG, qui a plus d'expérience et est bien connue dans la région, et enfin la possibilité de combiner les activités du travail des enfants avec le développement communautaire, aussi bien dans le cadre des projets de l'IPEC, qu'à travers des projets additionnels devant être exécutés par la quatrième ONG.

Il y a eu un grand écart entre la soumission et l'approbation finale des programmes d'action, qui a entraîné un retard d'au moins 9 mois dans le début des activités. Même si IPEC Genève a fait récemment un effort pour simplifier les procédures, elles pourraient toujours être améliorées.

D'autres défis dignes d'attention sont :

- ❖ L'absence notable de professeurs dans les écoles villageoises ;
- ❖ Les distances que doivent couvrir les jeunes enfants entre les villages ;
- ❖ Le fait que les femmes ne sont pas admises dans les comités de surveillance (même si elles sont plus impliquées dans l'éducation des enfants que leurs maris) ;

Tous ces problèmes devront être résolus pour permettre une bonne mise en œuvre du projet.

PROGRAMMES D'ACTION: LE GHARB

Comme déjà prévu dans le document de projet, le travail dans la région de Gharb est plus difficile qu'à Taroudant. Les autorités coopèrent moins, parce qu'elles ne voient pas le travail des enfants comme une priorité ; en plus il y a ici beaucoup moins d'ONG assez expérimentées. Dans cette région les efforts ont été surtout dirigés vers l'identification de partenaires adéquats. Deux ONG locales ont été identifiées, qui paraissent être dignes de confiance et qui ont au moins une certaine expérience avec les activités des jeunes. Elles sont très motivées pour lutter contre le travail des enfants et coopérer avec l'IPEC. Cependant aucune de ces ONG n'a géré un vrai programme de développement et leur administration financière est très élémentaire. Il n'y a pas d'ONG comme *Migrations et Développement* qui peut offrir l'assistance nécessaire et l'équipe d'IPEC n'a pas les moyens de soutenir une assistance technique permanente dans la région.

L'IPEC doit décider si elle veut ou non travailler avec ces ONG. Si oui, sous quelle forme. Les ONG auront besoin de beaucoup d'assistance dans la gestion technique et financière de projets. Les programmes d'action ne doivent pas être trop ambitieuses en terme de budget et nombre d'enfants à retirer.

LE SYSTEME DE SURVEILLANCE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le système de surveillance du Travail des enfants, qui doit encore être mise sur pied, n'est pas sans poser de problèmes, une fois qu'il doit être étendu à plus grande échelle. Il est moralement difficile de demander aux membres d'une communauté de surveiller l'impact du travail des enfants dans leur entourage s'il n'y a pas de solutions alternatives. S'il doit être amené à un niveau national, alors la cellule du travail des enfants devra être opérationnelle et un budget doit être disponible. Pour le moment aucune de ces conditions n'est encore remplie.

LA DURABILITE DES INTERVENTIONS

Les facteurs contribuant à la viabilité sont l'approche participative et les efforts de renforcement de capacité. Cependant des faiblesses qu'il faut noter sont la continuité incertaine des services directs et la défaillance du système d'éducation, des inspections du travail et d'écoles, ainsi que les conditions de vie défavorables dans les zones rurales. Pour améliorer tout ceci, plus d'effort gouvernemental est nécessaire. Afin d'augmenter la probabilité que les communautés seront capables d'assurer la continuité des services directs, une stratégie claire de fin de projet (*phase out*) aura besoin d'être élaborée. L'impact potentiel du volet action directe dépend, dans une grande mesure, des deux derniers aspects.

10

Recommandations

10.1 Conception du Programme

- ❖ Des indicateurs bien élaborés sont un outil utile pour la gestion de projet et, pour cette raison, méritent une grande attention. Il aurait été mieux si les indicateurs de programme pouvaient être révisés. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, alors les problèmes mentionnés dans le chapitre 2 devraient être pris en compte dans le cadre de nouveaux programmes.
- ❖ Quand on tient compte les retards dans l'action directe, il est peut être nécessaire d'étendre le programme pour permettre aux ONG les 24 mois qui avaient été prévus pour leurs programmes d'action.
- ❖ Les objectifs pour la région de Gharb peuvent ne pas être réalistes considérant la collaboration limitée des autorités et l'absence d'ONG qualifiées et expérimentées. Je recommande que ces objectifs soient révisés (voir aussi plus bas).
- ❖ Quoique ce soit un problème bien connu, je plaide quand même encore pour une simplification des procédures d'approbation et pour une responsabilisation de l'équipe d'IPEC dans le processus de prise de décision. Des mesures possibles sont:
 - Designer un personnel de réserve qui pourrait remplacer, en cas d'absence, ceux qui sont responsables du processus d'approbation;
 - Séparer les processus: les projets pourraient être approuvés et toutes les procédures de sous contrats pourraient démarrer avant que toutes les corrections techniques soient faites (les commentaires pourraient être classées en fonction de ce qui est indispensable et ce qui l'est moins);
 - Après, les bureaux nationaux qui se sont montrés capables, surtout en ce qui concerne les procédures financières, pourraient être dotés de plus de responsabilité;
 - Différentiation des processus d'approbation: quelques éléments (avec des niveaux de financement moins élevés) peuvent se contenter de procédures plus simples et qui impliquent moins de structures.

10.2 La mise en œuvre

LA SENSIBILISATION

Pour le moment il y a des ONG qui ne font pas partie de la stratégie de communication conjointe et qui dans leurs campagnes mettent l'accent sur d'autres aspects que ceux que les partenaires d'IPEC ont trouvés efficaces. En considérant l'efficacité de la

stratégie de communication conjointe, je recommande que le gouvernement fasse un effort, à travers la Direction du Travail, pour coordonner toutes les communications ayant trait au travail des enfants.

LA BASE DE CONNAISSANCE

Il serait bien si l'IPEC pouvait continuer à documenter les bonnes pratiques, même après que le consultant ait terminé son travail, et aussi si les pratiques ne se limitaient pas seulement aux ONG. Dans les programmes futurs, il serait mieux de remplacer la méthodologie des ateliers et des questionnaires par des visites sur le terrain et des interviews afin d'aider les ONG à définir leurs propres bonnes pratiques.

RENFORCEMENT DE CAPACITES

- ❖ Les ministres de tutelle devraient doubler d'activité pour permettre une pleine mise en oeuvre du programme, spécialement par rapport au volet renforcement de capacité.
- ❖ Il est essentiel qu'un budget soit alloué à la lutte contre le travail des enfants et qu'il soit partie intégrante de la politique marocaine;
- ❖ L'inspectorat du travail a besoin d'être étendu et réformé si l'on veut qu'il surveille le travail des enfants et serve de catalyseur pour les communautés;
- ❖ La liste de travaux dangereux a besoin d'être revue pour inclure des activités d'exploitation des filles et des aspects dangereux du travail agricole (par exemple l'usage des pesticides);
- ❖ Le CDN a besoin de réfléchir sur l'avenir de son rôle et sur son fonctionnement afin d'éviter un effondrement de ses activités à la fin du programme de l'IPEC.
- ❖ Les syndicats et le patronat pourraient être plus impliqués.

PROGRAMMES D'ACTION: TAROUDANT

- ❖ D'un côté IPEC Genève doit bien sûr continuer de faire des efforts pour simplifier les procédures, mais de l'autre côté, ses mains sont liées par les règles du BIT et les auteurs des programmes feraient mieux de prévoir dans leur plan de travail un temps pour l'approbation du projet.
- ❖ Pour ne pas compromettre les futurs résultats des programmes d'action, le représentant du Ministère de l'Education pour les provinces, qui est membre du Comité Directeur Régional, doit prendre des actions contre l'absentéisme des professeurs dans les écoles du village en:
 - Renforçant l'inspection (et rendant les professeurs responsables des résultats de leurs élèves)
 - Améliorant les conditions de travail des professeurs
 - Sensibilisant les professeurs sur l'importance de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants.

En plus, les syndicats pourraient également jouer un rôle dans la réduction de l'absentéisme des enseignants à travers la sensibilisation et la mobilisation sociale de leurs membres.

- ❖ Jusqu'au jour où les femmes seront acceptées dans les comités de surveillance, un moyen doit être trouvé de les consulter avant de prendre des décisions. Ceci pourrait se faire de façon informelle ou au moyen d'un forum consultatif dérivant de la coopérative des femmes par exemple

PROGRAMMES D'ACTION: GHARB

Je propose que le budget pour la région du Gharb soit révisé pour:

- ❖ Permettre une assistance technique et des ateliers de gestion financière pour les ONG;
- ❖ Permettre une assistance technique régulière sur place, si nécessaire en recrutant un agent de terrain supplémentaire, ne serait-ce que pour une période limitée;
- ❖ Réduire le groupe cible de 2500 enfants et le nombre de villages à couvrir, afin de faciliter les dépenses ci-dessus mentionnées et continuer avec les objectifs qui sont plus raisonnables pour des ONG peu expérimentées.

Si nécessaire, le nombre de bénéficiaires à Taroudant pourrait être augmenté, mais il faudra faire attention de ne pas compromettre la qualité des interventions en faveur de la quantité. Après tout, il s'agit de programmes pilotes, dont le premier objectif est de tester des stratégies d'intervention dans la lutte contre le travail des enfants.

LA VIABILITE DES INTERVENTIONS

Il faudra élaborer une stratégie de fin de projet (*phase out*) pour permettre aux communautés d'assumer la continuité des services directs à la fin des programmes d'action.

LE SYSTEME DE SURVEILLANCE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Un système de surveillance au niveau national peut être envisagé seulement quand la lutte contre le travail des enfants au Maroc aura dépassé la phase des programmes pilotes et que des alternatives viables peuvent être proposées.

Les organisations syndicales et des employeurs pourraient jouer un rôle dans la surveillance du travail des enfants en utilisant leurs nombreuses structures nationales.

11

Leçons apprises

Je pense que la leçon apprise la plus importante est la réalisation que le succès du programme dépend surtout de facteurs qui échappent au contrôle d'IPEC Maroc :

- ❖ Des décisions politiques imprévisibles concernant des hauts postes
- ❖ La matérialisation de la volonté politique
- ❖ Même la politique locale comme dans le cas d'Imgoun
- ❖ Les longues approbations et les procédures financières
- ❖ Les institutions qui peuvent se contredire, alors qu'elles ont toutes les deux les mêmes pouvoirs de décision.

La force de ce programme, son approche participative, s'avère donc aussi être sa faiblesse. La plupart des retards sont dus à la dépendance. Quoique cela ait été reconnu dans les hypothèses du document de projet et dans le cadre de zones d'impact, il n'a pas été pris en compte dans le plan de travail.

Le cas d'Imgoun a aussi montré à quel point la collaboration avec les sous traitants peut être fragile: pour un moment la ligne de démarcation était très mince entre le fait d'avoir un programme d'action qui a un succès potentiel et ne pas avoir de programme d'action du tout.

Les indicateurs du document de projet n'étaient pas très bien élaborés. Cet aspect mérite plus d'attention afin de faciliter une meilleure surveillance.

La faiblesse du programme est, à mon avis, l'octroi de services directs sans une stratégie claire de fin de projet. Les communautés auront besoin d'être préparées pour qu'elles puissent assumer la continuité, afin d'éviter l'effondrement des facilités d'éducation qui sont en train d'être soigneusement mises en place.

Les bonnes pratiques

En dépit du fait que beaucoup d'aspects n'ont pas encore été mis en oeuvre, certaines bonnes pratiques sont déjà en train d'émerger.

- ❖ Le guide du travail des enfants est un excellent outil pratique de travail pour quiconque est actif dans la lutte contre le travail des enfants: les responsables politiques, les inspecteurs et les partenaires dans la mise en oeuvre. Il est attrayant, accessible et très lisible. Quand bien même ce guide est lié à la situation au Maroc, l'idée pourrait facilement être reprise par d'autres pays ou l'IPEC opère.
- ❖ La stratégie commune de communication peut de même servir d'exemple pour d'autres pays ou des efforts de sensibilisation sont plus souvent bouleversés. L'IPEC a créé avec succès un lien de partenariat avec d'autres institutions sur le terrain du travail des enfants et est arrivé à développer une vraie stratégie commune. Sa dernière production préliminaire, la série télévisée, est une contribution innovatrice à la sensibilisation et a des chances d'être efficace, combinée avec les mesures d'accompagnement proposées.
- ❖ Un autre aspect intéressant de la stratégie de communication de l'IPEC est son travail avec le point focal média. Il a permis la formation et l'information des journalistes; ce qui a certainement conduit au renforcement des capacités chez les reporters. De même la collaboration d'IPEC, à travers le point focal média, avec le portail de la société civile www.tanmia.ma a augmenté la couverture médiatique d'IPEC Maroc et de ses activités. Bientôt il facilitera l'accès de tous les marocains aux modules SCREAM en français et en arabe.
- ❖ Le processus participatif de test et d'adaptation de SCREAM est une autre bonne pratique qui pourrait être répliquée ailleurs. L'utilisation, par exemple, de photos prises par les enfants marocains sur les différentes conditions de travail d'autres enfants, mène à un grand degré d'appropriation et d'efficacité de la sensibilisation.
- ❖ L'approche participative s'est avérée fructueuse aussi en action directe : dans la mise en place du comité directeur régional, le choix des partenaires locaux, l'assistance technique donnée par *Migrations & Développement* et les enquêtes de base menées par les partenaires d'exécution. Cette approche a clairement contribué au renforcement de capacités.

Annexe I

Liste de personnes rencontrées

- M. Addoum Abdelaziz, Directeur du travail.
- M. Tadili Moammed, ancien Directeur du Travail.
- Mme Fahem Saadia, Chef de service à la Direction du Travail.
- M. Oujour Hssaïn, Direction de l'Education non Formelle.
- Mme Bouayyadi Naïma, Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- M. Zaïnabi Mohammed, représentant syndicat « Union Générale des Travailleurs du Maroc », UGTM et point focal Média IPEC Maroc.
- M. El Moumey Achhad, coordinateur projet AMESIP à Salé.
- Mme Mkika Karima, Présidente de l'association Al Karam.
- Mme Ayoubi Hajiba, Syndicat « Union Marocaine du Travail », UMT.
- M. Bouzia Ahmed, Syndicat « Confédération Démocratique du Travail », CDT.
- M. Mountassir Abdelaziz, syndicat « Fédération Démocratique du Travail », FDT.
- M. Yassine Brahim, Ligue Marocaine de la Protection de l'Enfance.
- M. Haddad Lahcen, projet Adros.
- M. Ali BenIssa, Président association Al Manar et quelques membres de l'association.
- M. Tabyaoui Mohammed, Président association Scoutisme Mohammadia Marocaine et quelques membres de l'association.
- M. Alessandro Ponti, UNICEF.
- M. Lhou Ahmed, Délégué de l'Emploi à Taroudant.
- M. Hssaïni Ahmed, Chef de Division Economique et Sociale à la Province de Taroudant.
- M. Hajri Abderrazak, coordinateur Migrations et Développement.
- Les membres du comité provincial de Taroudant.
- Le Président et les membres de l'association Al Wifaq.
- Le Président et les membres de l'association Imgoun.
- Le Président et les membres de l'association Amoud.

Annexe II

PV de l'atelier de restitution du 27 mai 2005

Les membres du CDN se sont réunis le vendredi 27 Mai 2005 à 8h30, au siège de la Direction du Travail sise : 6, Avenue Al Majd – CYM – Rabat.

Cette réunion a été consacrée à la présentation et la discussion des résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours du projet IPEC/Maroc financé par le Département Américain du Travail « Combattre le travail des enfants par la création d'un environnement national favorable et la réalisation d'actions directes en zones rurales ».

Le Président du CDN, M. Abdeaziz ADDOUM Directeur du Travail, a commencé la réunion en remerciant les membres de l'intérêt qu'ils accordent à la lutte contre le travail des enfants, et au programme IPEC en particulier. Il s'est également félicité de l'intérêt croissant que portent le gouvernement marocain et les partenaires sociaux à la lutte contre ce phénomène.

Après une présentation des récentes réalisations dans le domaine de lutte contre le travail des enfants, le Président du CDN a présenté les objectifs de la réunion consacrée au sujet de l'évaluation :

- ❖ Présenter l'état d'avancement du projet, objet de cette évaluation à mi-parcours ;
- ❖ Présenter les contraintes et les bonnes pratiques ; et
- ❖ Formuler des recommandations pour la prochaine phase de ce projet.

A son tour, Mme Malak BEN CHEKROUN, Administratrice d'IPEC, a remercié les différents participants pour leur soutien continu à IPEC/Maroc, a souhaité la bienvenue à Mme Lili Stern et M. Mittelhauser Mark, du Département Américain du Travail et a présenté l'ordre du jour de cette réunion.

Mme Saskia BRAND, chargée de cette l'évaluation à mi-parcours, a expliqué qu'elle a réalisé une série d'entretiens avec quelques membres du CDN, l'équipe d'IPEC/Maroc, les partenaires les plus importants et les responsables des agences d'exécution. Elle a aussi effectué des visites de terrain.

Mme Brand a ensuite présenté les résultats préliminaires de cette évaluation en précisant l'état d'avancement du projet par volet et par objectif et en mettant l'accent sur les acquis et les points forts ainsi que les contraintes et les défis (voir présentation en annexe).

1 - Discussion en plénière :

A la suite de la présentation de Mme Brand des résultats préliminaires de l'évaluation mi-parcours, une importante discussion s'est déroulée entre les membres du CDN et a porté essentiellement sur les points suivants :

- **Points d'ordre général**

Concernant la date de programmation de cette évaluation mi-parcours, les membres du CDN ont estimé qu'elle aurait dû être reportée afin de pouvoir disposer de plus d'informations et de données à analyser, en particulier au niveau des programmes d'actions sur le terrain.

Les participants ont également soulevé le problème de la lourdeur des procédures d'approbation des programmes d'action et ses impacts sur le rythme d'exécution des réalisations.

Ils ont aussi discuté de l'importance de l'intégration de la lutte contre le travail des enfants dans la stratégie nationale en réservant des budgets spécifiquement pour cette cause en plus des fonds alloués à des départements spécifiques tels que : l'Education non Formelle, la Formation Professionnelle,

- **le volet national**

Les membres du CDN ont tenu à préciser que même si le volet « renforcement des capacités du CDN » figurait parmi les objectifs du présent projet, objet de cette évaluation mi-parcours, il serait plus intéressant de réserver une réunion spécialement pour discuter de cette structure nationale et précisément de son rôle dans la durabilité de la lutte contre le travail des enfants.

L'importance de la création d'une cellule de lutte contre le travail des enfants au sein de la Direction du Travail a été également soulevée. La discussion sur ce point a porté essentiellement sur la relation que pourrait avoir cette cellule avec le CDN et l'importance de la clarification de son rôle et ses attributions.

Concernant la liste des travaux dangereux effectués par les enfants, il a été clarifié que même si la liste paraît incomplète, il est important de prendre en considération les autres textes juridiques qui apportent des précisions par secteur.

Enfin concernant la question de la coordination entre les différents intervenants dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, les membres de CDN ont remarqué l'importance de mettre en valeur le Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE).

- **le volet actions directes**

Les participants ont commencé par aborder la question relative aux procédures administratives à suivre et leur impact sur le retard du lancement des actions sur le terrain.

Concernant la région de Al Gharb, et après avoir discuté des contraintes rencontrées pour le lancement des programmes d'action dans cette zone, il a été clairement expliqué que ces difficultés devaient inciter à réfléchir à une approche d'intervention spécifique prenant en considération les caractéristiques de la région. Cette approche pourrait être différente de celle appliquée à Taroudant.

Les membres du CDN ont également ajouté que le renforcement de la vision intégrée de la lutte contre le travail des enfants ainsi que l'encouragement d'une complémentarité avec d'autres programmes au niveau des deux zones cibles restent primordiales pour la réussite du programme.

2 - Travaux en groupes :

Après cette importante discussion sur les résultats préliminaires, trois axes de travail ont été proposés pour les travaux en groupes :

1. Comment renforcer mieux le rôle du CDN et élargir des capacités pour jouer un rôle moteur dans la lutte contre le travail des enfants au niveau national ;
2. Concertation sur les besoins en données et les résultats attendus des études et recherches prévues dans le cadre du programme ;
3. Concertation sur la stratégie d'intervention du programme au niveau de la région du Gharb.

Les membres du CDN ont recommandé de limiter les discussions dans les groupes aux thèmes relatifs à la recherche et à la région du Gharb. Ils ont proposé de consacrer une de leurs prochaines réunions pour une autoévaluation du CDN.

1^{er} groupe : Réalisation du programme au niveau du GHARB

Les membres du CDN faisant partie de ce groupe étaient appelés à examiner et valider une des options proposées :

- ❖ faire une révision du projet et proposer d'éliminer la région du Gharb tout en augmentant l'effectif au niveau de Taroudant pour atteindre les 5000 enfants bénéficiaires ;
- ❖ réaliser uniquement quelques actions pilotes au niveau de la région du Gharb tout en augmentant l'effectif au niveau de Taroudant pour atteindre les 5000 enfants bénéficiaires ;
- ❖ Réviser le budget alloué à la région du Gharb pour pouvoir, d'un côté réaliser des actions de petite dimension, et de l'autre renforcer la capacité d'intervention des associations et autres acteurs locaux (réduire l'effectif global ciblé) ;

Après concertation et discussion, les membres du 1^{er} groupe ont été d'accord à l'unanimité pour retenir la 3^{ème} option, sans pouvoir se prononcer sur la réduction de l'effectif global ciblé. Par ailleurs, ils ont recommandé en guise d'actions d'accompagnement de:

- ❖ Renforcer la sensibilisation des autorités au niveau de la région du GHARB (un comité restreint du CDN peut tenir une réunion avec les autorités locales) ;
- ❖ Mener davantage de recherches sur la région ;
- ❖ Proposer que des associations régionales ou nationales s'occuperaient de renforcer les capacités des associations locales.

2^{ème} groupe : études et recherches

Les membres du CDN faisant partie de ce groupe étaient appelés à examiner les besoins en études et recherches dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants. Les discussions se sont articulées autour des points suivants :

a) Contexte général

Il a été précisé que plusieurs données existent sur le travail des enfants au Maroc. Toutefois, les informations sur les pires formes de ce travail sont très rares.

b) Secteurs et Thèmes prioritaires

Le choix s'est porté sur les options suivantes :

- ❖ Exploitation des enfants dans la prostitution et le trafic de stupéfiants
- ❖ Travail domestique
- ❖ études sur le travail des enfants dans les sites d'intervention
- ❖ Coûts et bénéfices du travail des enfants et de son élimination au Maroc
- ❖ Appuyer des recherches dans le cadre du PANE

c) Méthodologie

Les membres du CDN encouragent l'utilisation de l'approche recherche/action et de la méthodologie "évaluation rapide".

En parallèle, il a été recommandé de constituer un sous-comité du CDN pour la supervision du volet étude et recherche. L'apport de ce sous comité devrait être supervisé par le représentant du Secrétariat d'Etat pour l'Enfance.

Enfin, Mme Lili Stene du Département Américain du Travail, a encouragé le Gouvernement Marocain à faire une demande officielle au BIT/IPEC pour la réalisation d'une enquête nationale sur le phénomène travail des enfants. Mme Sterne a précisé que son département pourrait participer à la mobilisation des fonds nécessaires.

Liste des participants :

- M. ADDOUM Abdelaziz, Directeur du Travail et Président du CDN.
- Mme Saskia Brand, Evaluatrice mi-parcours programme IPEC.
- M. Contis Jean-pierre, Conseiller social - Ambassade de France.
- M. Mittelhauser Mark, Département américain du Travail.
- Mme Lili Stern, Département américain du Travail
- M. Oujour Hussaïn, DENF, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
- M. Yassine Brahim, Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance.
- Mme Hajiba Ayoubi, UMT
- M. Fajr Driss, Ministère de la Justice.
- M. Lahcen Haddad, Projet ADROS.
- M. Sanchez Cervantes José, Département du Travail et des Affaires sociales, Ambassade d'Espagne

- M. Abdeljalil Errajaji, Ministère de l'Artisanat.
- M. Abdelmalek Aferiat, CDT.
- M. Abdelkader Amari, CDT.
- Mme Bouayyadi Naima, Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfant et des Personnes Handicapées
- M. Abdelaziz Montassir, syndicat national de l'enseignement (FDT)
- Mme Benbouih Fatima, Ministère de l'Agriculture.
- Mme Fahem Saadia, Direction du Travail.
- Mme Ben Chekroun Malak, Administratrice du programme IPEC/Maroc.
- Mlle Samia Ouzgane, Chargée de projets, IPEC Maroc.
- M.Tahar Hmunna, Chargé de projets, IPEC/Maroc.
- Mme Fatima Bahi, Assistante, IPEC/Maroc.

Ordre du jour :

- ❖ Ouverture de l'atelier
 - Monsieur le Directeur du Travail
 - Madame l'Administratrice du programme IPEC/Maroc
- ❖ Présentation et discussion des résultats préliminaires de l'évaluation mi-parcours.
- ❖ Travaux en groupes
- ❖ Présentation des propositions - discussion
- ❖ Clôture de l'atelier

Annexe III

Documents consultés

Halte au travail des enfants ! Guide sur la réalisation de l'outil « SCREAM, Halte au travail des enfants ! » au Maroc (de la conception de la stratégie à la mise en œuvre).

Le travail des enfants au Maroc. Diagnostic et propositions de plan national et de plans sectoriels d'action. M. Mounassif, A. Molato, D. Benghabrit. BIT/IPEC & Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Rabat, Octobre 1999.

Le travail des enfants en bref. OIT/IPEC, UNICEF, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (Direction du Travail), 2004

Ligue Marocaine pour la protection de l'enfance. *Journée d'étude et de réflexion sur les petites filles « bonnes » travaillant dans les familles.* Rabat, 19 Janvier 1996.

Mission Report Morocco. Laurence Dubois & Florencio Gudiño. SPIF, 14-17 April 2003.
Questionnaire pour l'identification des bonnes pratiques. Aziz Chakar, avril 15 2005.

Travail des enfants dans le secteur du textile/habillement. Région Rabat-Salé-Témara. Evaluation rapide. BIT/IPEC, Décembre 2004.

Understanding Children's Work in Morocco/Comprendre le travail des enfants au Maroc. Mai 2004

Divers :

- ❖ Document de projet
- ❖ Rapports techniques
- ❖ Documents de projet des programmes d'action et des Mini programmes SCREAM
- ❖ Budgets des programmes d'action et des Mini programmes SCREAM
- ❖ Rapports de mission de l'équipe d'IPEC au Maroc
- ❖ Les PV des réunions du CDN
- ❖ Les PV des réunions des Comités Directeurs Régionaux
- ❖ Les articles de presse collectionnés par l'équipe d'IPEC au Maroc
- ❖ Les documents de « briefing » d'IPEC
- ❖ Termes de Référence de l'Evaluation mi-parcours du programme IPEC Maroc